

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC
62035**

Edition 1.1

2003-08

Edition 1:1999 consolidée par l'amendement 1:2003
Edition 1:1999 consolidated with amendment 1:2003

**Lampes à décharge
(à l'exclusion des lampes à fluorescence) –
Prescriptions de sécurité**

**Discharge lamps
(excluding fluorescent lamps) –
Safety specifications**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 62035:1999+A1:2003

Numérotation des publications

Depuis le 1er janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000. Ainsi, la CEI 34-1 devient la CEI 60034-1.

Editions consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Informations supplémentaires sur les publications de la CEI

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique. Des renseignements relatifs à cette publication, y compris sa validité, sont disponibles dans le Catalogue des publications de la CEI (voir ci-dessous) en plus des nouvelles éditions, amendements et corrigenda. Des informations sur les sujets à l'étude et l'avancement des travaux entrepris par le comité d'études qui a élaboré cette publication, ainsi que la liste des publications parues, sont également disponibles par l'intermédiaire de:

- Site web de la CEI (www.iec.ch)
- Catalogue des publications de la CEI

Le catalogue en ligne sur le site web de la CEI (www.iec.ch/searchpub) vous permet de faire des recherches en utilisant de nombreux critères, comprenant des recherches textuelles, par comité d'études ou date de publication. Des informations en ligne sont également disponibles sur les nouvelles publications, les publications remplacées ou retirées, ainsi que sur les corrigenda.

- IEC Just Published

Ce résumé des dernières publications parues (www.iec.ch/online_news/justpub) est aussi disponible par courrier électronique. Veuillez prendre contact avec le Service client (voir ci-dessous) pour plus d'informations.

- Service clients

Si vous avez des questions au sujet de cette publication ou avez besoin de renseignements supplémentaires, prenez contact avec le Service clients:

Email: custserv@iec.ch
Tél: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

Publication numbering

As from 1 January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60000 series. For example, IEC 34-1 is now referred to as IEC 60034-1.

Consolidated editions

The IEC is now publishing consolidated versions of its publications. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Further information on IEC publications

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology. Information relating to this publication, including its validity, is available in the IEC Catalogue of publications (see below) in addition to new editions, amendments and corrigenda. Information on the subjects under consideration and work in progress undertaken by the technical committee which has prepared this publication, as well as the list of publications issued, is also available from the following:

- IEC Web Site (www.iec.ch)
- Catalogue of IEC publications

The on-line catalogue on the IEC web site (www.iec.ch/searchpub) enables you to search by a variety of criteria including text searches, technical committees and date of publication. On-line information is also available on recently issued publications, withdrawn and replaced publications, as well as corrigenda.

- IEC Just Published

This summary of recently issued publications (www.iec.ch/online_news/justpub) is also available by email. Please contact the Customer Service Centre (see below) for further information.

- Customer Service Centre

If you have any questions regarding this publication or need further assistance, please contact the Customer Service Centre:

Email: custserv@iec.ch
Tel: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

62035

Edition 1.1

2003-08

Edition 1:1999 consolidée par l'amendement 1:2003
Edition 1:1999 consolidated with amendment 1:2003

**Lampes à décharge
(à l'exclusion des lampes à fluorescence) –
Prescriptions de sécurité**

**Discharge lamps
(excluding fluorescent lamps) –
Safety specifications**

© IEC 2003 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	6
1 Domaine d'application	10
2 Références normatives	10
3 Définitions.....	12
4 Prescriptions générales de sécurité.....	16
4.1 Généralités	16
4.2 Marquage	16
4.3 Prescriptions mécaniques	18
4.4 Prescriptions électriques	22
4.5 Prescriptions thermiques.....	24
5 Prescriptions particulières de sécurité	28
5.1 Lampes à vapeur de sodium à haute pression	28
5.2 Lampes aux halogénures métalliques	28
6 Renseignements pour la conception des luminaires	30
7 Evaluation.....	30
7.1 Généralités	30
7.2 Evaluation de la production globale au moyen des enregistrements du fabricant.....	32
7.3 Evaluation de lots	42
Annexe A (normative) Liste des culots et calibres	48
Annexe B (normative) Données pour les essais de traction et de torsion	50
Annexe C (normative) Douilles pour l'essai de torsion.....	52
Annexe D (normative) Renseignements pour les essais thermiques	56
Annexe E (normative) Mesurage de la hauteur d'impulsion pour les lampes à dispositif d'amorçage interne	58
Annexe F (informative) Renseignements pour la conception des luminaires	64
Annexe G (normative) Conditions de conformité pour les contrôles de conception.....	70
Annexe H (normative) Symboles.....	72
Bibliographie.....	74
Figure 1 – Lampe à culot à vis Edison	22
Figure C.1 – Douille pour l'essai de torsion sur lampes à culot à vis Edison	52
Figure C.2 – Douille pour l'essai de torsion sur lampes à culot à baïonnette	54
Figure D.1 – Appareil d'essai à la bille	56
Figure E.1 – Circuit d'essai.....	58

CONTENTS

FOREWORD	7
1 Scope	11
2 Normative references	11
3 Definitions	13
4 General safety requirements	17
4.1 General	17
4.2 Marking	17
4.3 Mechanical requirements	19
4.4 Electrical requirements	23
4.5 Thermal requirements	25
5 Particular safety requirements	29
5.1 High-pressure sodium vapour lamps	29
5.2 Metal halide lamps	29
6 Information for luminaire design	31
7 Assessment	31
7.1 General	31
7.2 Assessment of whole production by means of manufacturer's records	33
7.3 Assessment of batches	43
Annex A (normative) List of lamp caps and gauges	49
Annex B (normative) Pull and torsion test values	51
Annex C (normative) Torsion test holders	53
Annex D (normative) Information for thermal tests	57
Annex E (normative) Measurement of pulse height for lamps with internal starting device	59
Annex F (informative) Information for luminaire design	65
Annex G (normative) Conditions of compliance for design tests	71
Annex H (normative) Symbols	73
Bibliography	75
Figure 1 – Edison screw-capped lamp	23
Figure C.1 – Holder for torsion test on lamps with Edison screw caps	53
Figure C.2 – Holder for torsion test on lamps with bayonet caps	55
Figure D.1 – Ball-pressure test apparatus	57
Figure E.1 – Test circuit	59

Tableau 1 – Groupage des enregistrements de contrôles – Echantillonnage et niveaux de qualité acceptables (NQA)	36
Tableau 2 – Critères d'acceptation NQA = 0,65 %	38
Tableau 3 – Critères d'acceptation NQA = 2,5 %	40
Tableau 4 – Taille d'échantillon et critère de rejet (pour des lots >500 lampes)	44
Tableau 5 – Taille d'échantillon et critère de rejet (pour des lots ≤500 lampes)	46
Tableau A.1 – Références des feuilles de normes CEI 60061	48
Tableau B.1 – Données pour l'essai de traction	50
Tableau B.2 – Données pour l'essai de torsion	50
Tableau D.1 – Températures	56
Tableau E.1 – Caractéristiques de résonance du ballast d'essai	60
Tableau E.2 – Valeurs du condensateur de correction du facteur de puissance	60
Tableau F.1 – Températures maximales au culot de la lampe	64

IECNORM.COM: Click to view the full PDF of IEC 62035:1999+A1:2003 CS

Table 1 – Grouping of test records – Sampling and acceptable quality levels (AQL).....	37
Table 2 – Acceptance numbers AQL = 0,65 %	39
Table 3 – Acceptance numbers AQL = 2,5 %	41
Table 4 – Batch sample size and rejection number (for batches >500 lamps)	45
Table 5 – Batch sample size and rejection number (for batches ≤500 lamps)	47
Table A.1 – Data sheet references of IEC 60061.....	49
Table B.1 – Pull test values	51
Table B.2 – Torsion test values.....	51
Table D.1 – Temperatures	57
Table E.1 – Test ballast resonance characteristics.....	61
Table E.2 – Power factor capacitor values for tests.....	61
Table F.1 – Maximum lamp cap temperatures.....	65

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

LAMPES À DÉCHARGE (À L'EXCLUSION DES LAMPES À FLUORESCENCE) – PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ

AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications, la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) La CEI n'a prévu aucune procédure de marquage valant indication d'approbation et n'engage pas sa responsabilité pour les équipements déclarés conformes à une de ses Publications.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La Norme internationale CEI 62035 a été établie par le sous-comité 34A: Lampes, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

La présente version consolidée de la CEI 62035 comprend la première édition (1999) [documents 34A/885/FDIS et 34A/899/RVD] et son amendement 1 (2003) [documents 34A/1032/FDIS et 34A/1037/RVD].

Le contenu technique de cette version consolidée est donc identique à celui de l'édition de base et à son amendement; cette version a été préparée par commodité pour l'utilisateur.

Elle porte le numéro d'édition 1.1.

Une ligne verticale dans la marge indique où la publication de base a été modifiée par l'amendement 1.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**DISCHARGE LAMPS
(EXCLUDING FLUORESCENT LAMPS) –
SAFETY SPECIFICATIONS**

FOREWORD

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, and Guides (hereafter referred to as "IEC Publication(s)"). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with an IEC Publication.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this IEC Publication may be the subject of patent rights. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

International Standard IEC 62035 has been prepared by subcommittee 34A: Lamps, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

This consolidated version of IEC 62035 consists of the first edition (1999) [documents 34A/885/FDIS and 34A/899/RVD] its amendment 1 (2003) [documents 34A/1032/FDIS and 34A/1037/RVD].

The technical content is therefore identical to the base edition and its amendment and has been prepared for user convenience.

It bears the edition number 1.1.

A vertical line in the margin shows where the base publication has been modified by amendment 1.

Les annexes A, B, C, D, E, G et H font partie intégrante de cette norme.

L'annexe F est donnée uniquement à titre d'information.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de son amendement 1 ne sera pas modifié avant 2005. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

IECNORM.COM: Click to view the full PDF of IEC 62035:1999+AMD1:2003 CSV

Withdrawn

Annexes A, B, C, D, E, G and H form an integral part of this standard.

Annex F is for information only.

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendment 1 will remain unchanged until 2005. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

IECNORM.COM: Click to view the full PDF of IEC 62035:1999+A1:2003 CSV

Withdrawn

LAMPES À DÉCHARGE (À L'EXCLUSION DES LAMPES À FLUORESCENCE) – PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les prescriptions de sécurité auxquelles doivent répondre les lampes à décharge (à l'exclusion des lampes à fluorescence) destinées à l'éclairage général.

Cette Norme internationale est applicable aux lampes à vapeur de sodium à basse pression et aux lampes à décharge à haute intensité (DHI), c'est-à-dire les lampes à vapeur de mercure à haute pression (y compris lampes à lumière mixte), lampes à vapeur de sodium à haute pression et lampes aux halogénures métalliques. Elle s'applique aux lampes à un ou deux culots des types cités à l'annexe A.

NOTE La présente norme ne concerne que les critères de sécurité et ne tient pas compte des caractéristiques de performance. Pour ces caractéristiques, il convient de se référer aux normes de performance CEI 60188, CEI 60192, CEI 60662, CEI 61167 et CEI 61549.

On peut s'attendre à ce que les lampes conformes à la présente norme fonctionnent en toute sécurité à des tensions d'alimentation comprises entre 90 % et 110 % de la tension d'alimentation assignée lorsqu'elles sont associées à un ballast conforme à la CEI 60922 et à la CEI 60923, à un dispositif d'amorçage conforme à la CEI 60926 et à la CEI 60927, et dans un luminaire conforme à la CEI 60598-1.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

CEI 60050(845), *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 845: Eclairage*

CEI 60061-1, *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Première partie: Culots de lampes*

CEI 60061-2, *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Deuxième partie: Douilles*

CEI 60061-3, *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Troisième partie: Calibres*

CEI 60061-4, *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Quatrième partie: Guide et information générale*

CEI 60155, *Interrupteurs d'amorçage à lueur pour lampes à fluorescence (starters)*

CEI 60598-1, *Luminaires – Partie 1: Prescriptions générales et essais*

CEI 60662, *Lampes à vapeur de sodium à haute pression*

CEI 60695-2-1/0, *Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2: Méthodes d'essai – Section 1/Feuille 0: Méthodes d'essai au fil incandescent – Généralités*

DISCHARGE LAMPS (EXCLUDING FLUORESCENT LAMPS) – SAFETY SPECIFICATIONS

1 Scope

This International Standard specifies the safety requirements for discharge lamps (excluding fluorescent lamps) for general lighting purposes.

This International Standard is applicable to low-pressure sodium vapour lamps and to high-intensity discharge (HID) lamps, i.e. high-pressure mercury vapour lamps (including blended lamps), high-pressure sodium vapour lamps and metal halide lamps. It applies to single- and double-capped lamps, having caps as listed in annex A.

NOTE This standard only concerns safety criteria and does not take into account performance. The performance standards IEC 60188, IEC 60192, IEC 60662, IEC 61167 and IEC 61549 should be referred to for such characteristics.

It may be expected that lamps which comply with this standard will operate safely at supply voltages between 90 % and 110 % of rated supply voltage and when operated with a ballast complying with IEC 60922 and IEC 60923, with a starting device complying with IEC 60926 and IEC 60927, and in a luminaire complying with IEC 60598-1.

2 Normative references

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

IEC 60050(845), *International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 845: Lighting*

IEC 60061-1, *Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety – Part 1: Lamp caps*

IEC 60061-2, *Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety – Part 2: Lampholders*

IEC 60061-3, *Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety – Part 3: Gauges*

IEC 60061-4, *Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety – Part 4: Guidelines and general information*

IEC 60155, *Glow-starters for fluorescent lamps*

IEC 60598-1, *Luminaires – Part 1: General requirements and tests*

IEC 60662, *High-pressure sodium vapour lamps*

IEC 60695-2-1/0, *Fire hazard testing – Part 2: Test methods – Section 1/Sheet 0: Glow-wire test methods – General*

CEI 60922, *Appareils auxiliaires pour lampes – Ballasts pour lampes à décharge (à l'exclusion des lampes tubulaires à fluorescence) – Prescriptions générales et prescriptions de sécurité*

CEI 60923, *Appareils auxiliaires pour lampes – Ballasts pour lampes à décharge (à l'exclusion des lampes tubulaires à fluorescence) – Prescriptions de performance*

CEI 60926, *Appareils auxiliaires pour lampes – Dispositifs d'amorçage (autres que starters à lueur) – Prescriptions générales et prescriptions de sécurité*

CEI 60927, *Appareils auxiliaires pour lampes – Dispositifs d'amorçage (autres que starters à lueur) – Prescriptions de performance*

CEI 61167, *Lampes aux halogénures métalliques*

ISO 4046, *Papier, carton, pâtes et termes connexes – Vocabulaire*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et les définitions suivants, ainsi que ceux donnés dans la CEI 60050(845), s'appliquent.

3.1

lampe à décharge à haute intensité; lampe DHI

lampe à décharge dans laquelle l'arc qui produit la lumière est stabilisé par effet thermique de son enceinte dont la puissance surfacique est supérieure à 3 watts par centimètre carré

NOTE Ce groupe de lampes comprend les lampes à vapeur de mercure à haute pression, les lampes aux halogénures métalliques et les lampes à vapeur de sodium à haute pression.

[VEI 845-07-19]

3.2

lampe à (vapeur de) mercure à haute pression

lampe à décharge à haute intensité dans laquelle la lumière est surtout produite, directement ou indirectement, par le rayonnement de la vapeur de mercure dont la pression partielle, pendant le fonctionnement, est supérieure à 100 kilopascals

NOTE Le terme s'applique aux lampes à ampoule claire, à ballon fluorescent et à lumière mixte. Dans une lampe à (vapeur de) mercure à ballon fluorescent, la lumière est produite en partie par la vapeur de mercure et en partie par une couche de substance luminescente excitée par le rayonnement ultraviolet de la décharge.

[VEI 845-07-20]

3.3

lampe à lumière mixte

lampe associant dans une même ampoule certains éléments d'une lampe à vapeur de mercure et un filament de lampe à incandescence montés en série

NOTE L'ampoule peut être diffusante ou recouverte d'une substance luminescente.

[VEI 845-07-21, modifiée]

3.4

lampe à (vapeur de) sodium à haute pression

lampe à décharge à haute intensité dans laquelle la lumière est principalement produite par le rayonnement de la vapeur de sodium dont la pression partielle, pendant le fonctionnement, est de l'ordre de 10 kilopascals

NOTE L'ampoule peut être claire ou diffusante.

[VEI 845-07-23]

IEC 60922, *Auxiliaries for lamps – Ballasts for discharge lamps (excluding tubular fluorescent lamps) – General and safety requirements*

IEC 60923, *Auxiliaries for lamps – Ballasts for discharge lamps (excluding tubular fluorescent lamps) – Performance requirements*

IEC 60926, *Auxiliaries for lamps – Starting devices (other than glow starters) – General and safety requirements*

IEC 60927, *Auxiliaries for lamps – Starting devices (other than glow starters) – Performance requirements*

IEC 61167, *Metal halide lamps*

ISO 4046, *Paper, board, pulp and related terms – Vocabulary*

3 Definitions

For the purposes of this International Standard, the following terms and definitions apply, as well as others given in IEC 60050(845).

3.1

high-intensity discharge lamp; HID lamp

electric discharge lamp in which the light-producing arc is stabilized by wall temperature and the arc has a bulb wall loading in excess of 3 watts per square centimetre

NOTE HID lamps include groups of lamps known as high-pressure mercury, metal halide and high-pressure sodium lamps.

[IEV 845-07-19]

3.2

high-pressure mercury (vapour) lamp

high-intensity discharge lamp in which the major portion of the light is produced, directly or indirectly, by radiation from mercury operating at a partial pressure in excess of 100 kilopascals

NOTE This term covers clear, phosphor coated (mercury fluorescent) and blended lamps. In a fluorescent mercury discharge lamp, the light is produced partly by the mercury vapour and partly by the layer of phosphors excited by the ultraviolet radiation of the discharge.

[IEV 845-07-20]

3.3

blended lamp; self-ballasted mercury lamp (USA)

lamp containing in the same bulb certain elements of a mercury vapour lamp and an incandescent lamp filament connected in series

NOTE The bulb may be diffusing or coated with phosphors.

[IEV 845-07-21, modified]

3.4

high-pressure sodium (vapour) lamp

high-intensity discharge lamp in which the light is produced mainly by radiation from sodium vapour operating at a partial pressure of the order of 10 kilopascals

NOTE The term covers lamps with clear or diffusing bulb.

[IEV 845-07-23]

3.5

lampe à (vapeur de) sodium à basse pression

lampe à décharge dans laquelle la lumière est produite par le rayonnement de la vapeur de sodium dont la pression partielle, pendant le fonctionnement, se situe entre 0,1 et 1,5 pascal

[VEI 845-07-24]

3.6

lampe aux halogénures métalliques

lampe à décharge à haute intensité dans laquelle la majeure partie de la lumière est produite par le rayonnement d'un mélange d'une vapeur métallique, d'halogénures métalliques et des produits de la dissociation d'halogénures métalliques

NOTE L'ampoule peut être claire ou recouverte.

[VEI 845-07-25, modifiée]

3.7

puissance nominale

valeur approchée de la puissance d'une lampe utilisée pour la dénommer ou l'identifier

3.8

puissance rayonnante effective spécifique dans l'UV

rapport de la puissance effective du rayonnement UV d'une lampe à son flux lumineux

Unité: mW/klm

NOTE La puissance effective du rayonnement UV est obtenue en pondérant la répartition spectrale de la puissance de la lampe par la fonction $S_{UV}(\lambda)$ de danger UV. Des renseignements concernant la fonction de danger UV sont donnés dans la CIE S009. Elle ne s'applique qu'aux dangers potentiels concernant l'exposition aux UV des êtres humains. Elle ne s'applique pas aux possibles influences du rayonnement optique sur les matériaux, tels que dommages mécaniques ou décoloration.

3.9

essai de type

essai, ou série d'essais, effectué sur un échantillon d'essai de type, dans le but de vérifier la conformité de la conception d'un produit déterminé aux prescriptions de la norme correspondante

3.10

échantillon d'essai de type

échantillon consistant en une ou plusieurs unités semblables, soumis par le fabricant ou le vendeur responsable en vue d'un essai de type

3.11

groupe

lampes du même genre (voir 3.2 à 3.6)

3.12

type

lampes du même groupe ayant la même puissance, la même forme d'ampoule et le même culot

3.13

famille

groupement de lampes ayant des caractéristiques communes telles que des matériaux, des composants et/ou un processus de réalisation

3.5**low-pressure sodium (vapour) lamp**

discharge lamp in which the light is produced by radiation from sodium vapour operating at a partial pressure of 0,1 to 1,5 pascal

[IEV 845-07-24]

3.6**metal halide lamp**

high-intensity discharge lamp in which the major portion of the light is produced by radiation from a mixture of metallic vapour, metal halides and the products of the dissociation of metal halides

NOTE The definition covers clear and coated lamps.

[IEV 845-07-25, modified]

3.7**nominal wattage**

approximate quantity value of lamp wattage used to designate or identify a lamp

3.8**specific effective radiant UV power**

effective power of the UV radiation of a lamp related to its luminous flux

Unit: mW/klm

NOTE The effective power of the UV radiation is obtained by weighting the spectral power distribution of the lamp with the UV hazard function $S_{UV}(\lambda)$. Information about the relevant UV hazard function is given in CIE S009. It only relates to possible hazards regarding UV exposure of human beings. It does not deal with the possible influence of optical radiation on materials, like mechanical damage or discoloration.

3.9**type test**

test or series of tests made on a type test sample for the purpose of checking compliance of the design of a given product with the requirements of the relevant standard

3.10**type test sample**

sample consisting of one or more similar units submitted by the manufacturer or responsible vendor for the purpose of the type test

3.11**group**

lamps of the same generic type (see 3.2 to 3.6)

3.12**type**

lamps of the same group having the same nominal wattage, bulb shape and cap

3.13**family**

grouping of lamps characterized by common features such as materials, components and/or method of processing

3.14

contrôle de conception

vérification, sur un échantillon, de la conformité de la conception d'une famille, d'un groupe ou d'un certain nombre de groupes, aux prescriptions de l'article ou du paragraphe correspondant

3.15

contrôle périodique

contrôle, ou série de contrôles, renouvelé périodiquement en vue de vérifier qu'un produit ne s'écarte pas, à certains égards, du modèle retenu

3.16

contrôle courant

contrôle renouvelé à intervalles courts pour fournir des données d'évaluation

3.17

lot

toutes les lampes d'une même famille et/ou d'un même groupe, identifiées comme telles, et soumises en une fois à un contrôle de conformité

3.18

production globale

ensemble de tous les types de lampes relevant du domaine d'application de la présente norme, produits durant une période de 12 mois et nommément désignés par le fabricant dans une liste destinée à être incluse dans le certificat

3.19

lampe aux halogénures métalliques à écran intégré

lampe aux halogénures métalliques pour laquelle un écran de protection dans le luminaire n'est pas nécessaire

4 Prescriptions générales de sécurité

4.1 Généralités

Les lampes doivent être conçues et construites de telle sorte qu'elles ne présentent, en utilisation normale, aucun danger pour l'utilisateur ou la zone environnante.

D'une manière générale, la conformité est vérifiée en exécutant tous les contrôles spécifiés dans la présente norme.

4.2 Marquage

4.2.1 Marquage des lampes

Les renseignements suivants doivent être marqués sur les lampes:

- marque d'origine, qui peut prendre la forme d'une marque commerciale, du nom du fabricant ou de celui du vendeur responsable;
- puissance nominale (marquée «W» ou «watts») et/ou toute autre indication identifiant la lampe.

NOTE 1 Dans les normes correspondantes de performance des lampes, il se peut que la puissance nominale soit encore désignée puissance «assignée» (et que la puissance assignée soit désignée puissance «recherchée»). Cette désignation sera corrigée dans les éditions futures de ces normes.

NOTE 2 Aux USA, un marquage complémentaire du produit est exigé.

3.14**design test**

test made on a sample for the purpose of checking compliance of the design of a family, group or a number of groups with the requirements of the relevant clause or subclause

3.15**periodic test**

test, or series of tests, repeated at intervals in order to check that a product does not deviate in certain respects from the given design

3.16**running test**

test repeated at frequent intervals to provide data for assessment

3.17**batch**

all lamps in one family and/or group and identified as such and put forward at one time for checking compliance

3.18**whole production**

production during a period of 12 months of all types of lamps within the scope of this standard and nominated in a list of the manufacturer for inclusion in the certificate

3.19**self-shielded metal halide lamp**

metal halide lamp for which the luminaire needs no protective shield

4 General safety requirements**4.1 General**

Lamps shall be so designed and constructed that in normal use they present no danger to the user or the surroundings.

In general, compliance is checked by carrying out all the tests specified in this standard.

4.2 Marking**4.2.1 Lamp marking**

Lamps shall be marked as follows:

- mark of origin, which may take the form of a trade mark, the manufacturer's name or the name of the responsible vendor;
- nominal wattage (marked "W" or "watts") and/or any other indication which identifies the lamp.

NOTE 1 In the relevant lamp performance standards, the nominal wattage may still be indicated as "rated" wattage (and the rated wattage as "objective" wattage). This wording will be corrected in future editions of these standards.

NOTE 2 In the USA, additional product marking is required.

Le marquage doit être lisible et durable.

La conformité est vérifiée sur des lampes neuves, comme suit:

- a) présence et lisibilité, par contrôle visuel;
- b) durabilité, en frottant la zone du marquage à la main, pendant 15 s, au moyen d'un chiffon doux imbibé d'eau. Après l'exécution de cet essai, le marquage doit être encore lisible.

4.2.2 Informations complémentaires à fournir

En complément au marquage ci-dessus des lampes, les instructions du fabricant doivent indiquer tous les détails et précautions nécessaires pour assurer une installation et une utilisation sans danger. Le marquage, à l'aide du symbole correspondant figurant à l'Annexe H, de la partie de l'emballage enveloppant ou contenant immédiatement la lampe peut être utilisé en alternative.

NOTE En Amérique du Nord, une notice d'avertissement appropriée est exigée. L'utilisation additionnelle de symboles est facultative.

S'il y a lieu, des renseignements doivent être fournis concernant

- a) la nécessité de ne faire fonctionner la lampe que dans un luminaire fermé (pour le symbole, voir H.1);
- b) le risque associé à un niveau élevé de rayonnement UV émis par la lampe (pour le symbole, voir H.2). La valeur maximale spécifiée de la puissance rayonnante effective spécifique dans l'UV doit être mise à disposition pour une conception convenable des luminaires (voir Article F.5) si elle dépasse
 - 6 mW/klm pour une lampe sans réflecteur; ou
 - 6 mW/(m² × klx) pour une lampe à réflecteur;

NOTE Dans la CIE 5009, les limites d'exposition sont données sous forme de valeurs d'éclairement énergétique (unité W/m²) et, pour la classification en groupes de risque, les valeurs relatives aux lampes d'éclairage général sont à rapporter à un niveau d'éclairement (lumineux) de 500 lx. Par exemple, la limite pour le groupe sans risque est de 0,001 W/m² à un niveau d'éclairement de 500 lx. En d'autres termes, la valeur spécifique, liée à l'éclairement, est de 0,001 divisé par 500 en W/(m².lx), soit 2 mW/(m².klx). Etant donné que lx = lm/m², cette valeur est égale à 2 mW/klm de puissance effective spécifique dans l'UV. La limite entre les groupes de risque 1 et 2 est 0,003 W/m², soit 6 mW/klm de puissance effective spécifique dans l'UV.

- c) le risque qu'un effet redresseur se produise à la fin de la vie de la lampe;
- d) le ou les risques encourus du fait d'une enveloppe extérieure brisée (pour le symbole, voir H.3).

La conformité est vérifiée par examen visuel.

4.3 Prescriptions mécaniques

4.3.1 Prescriptions pour les culots

4.3.1.1 Dimensions

Si les lampes sont munies de culots normalisés, ceux-ci doivent être conformes aux prescriptions des feuilles de normes de la CEI 60061-1, dont la liste figure à l'annexe A. Les culots non normalisés doivent être en accord avec la documentation du fabricant.

La conformité est vérifiée sur lampes terminées par contrôle à l'aide de calibres et/ou mesurage. Pour les culots normalisés, les calibres de la CEI 60061-3 dont la liste figure à l'Annexe A doivent être utilisés.

Marking shall be legible and durable.

Compliance is checked on unused lamps as follows:

- a) presence and legibility by visual inspection;
- b) durability by rubbing the area of the marking by hand for a period of 15 s, with a smooth cloth dampened with water. After this test the marking shall still be legible.

4.2.2 Additional information to be provided

In addition to the above lamp marking, all details and provisions which are necessary to ensure safe installation and use shall be given in the lamp manufacturer's instructions. Alternatively, the immediate lamp wrapping or container may be marked with the corresponding symbol as shown in Annex H.

NOTE In North America, a suitable cautionary notice is required. Additional use of symbols is optional.

If applicable, information shall be given about

- a) the provision that the lamp shall be operated in an enclosed luminaire only (for symbol, see H.1);
- b) the hazard associated with a high level of UV radiation emitted by the lamp (for symbol, see H.2). The value of the specified maximum specific effective radiant UV power shall be made available for proper luminaire design (see Clause F.5) if it exceeds
 - 6 mW/klm for a non-reflector lamp, or
 - 6 mW/(m² × klx) for a reflector lamp;

NOTE In CIE S009 exposure limits are given as effective irradiance values (unit W/m²) and for risk group classification the values for general lighting lamps are to be reported at an illuminance level of 500 lx. For example, the borderline for risk group exempt is 0,001 W/m² at an illuminance level of 500 lx. In other words the specific value, related to the illuminance, is 0,001 divided by 500 in W/(m².lx), which is 2 mW/(m².klx). Since lx=lm/m² this equals 2 mW/klm specific effective UV power. The borderline between risk group 1 and 2 is 0,003 W/m², which equals 6 mW/klm specific effective UV power.

- c) the risk of the occurrence of a rectifying effect at the end of lamp life;
- d) the hazard(s) that exist(s) when the outer envelope is broken (for symbol, see H.3).

Compliance is checked by visual inspection.

4.3 Mechanical requirements

4.3.1 Requirements for caps

4.3.1.1 Dimensions

If lamps use standardized caps, they shall be in accordance with the requirements on the cap data sheets of IEC 60061-1 listed in annex A. Non-standardized caps shall be in line with the lamp manufacturer's documentation.

Compliance is checked on finished lamps by gauging and/or measurement. For standardized caps, the gauges of IEC 60061-3 listed in Annex A shall be used.

4.3.1.2 Ligne de fuite

La ligne de fuite minimale entre la ou les broches ou les contacts et la chemise métallique accessible d'un culot doit être conforme aux prescriptions de la CEI 60061-4.

La conformité est vérifiée par mesurage.

4.3.1.3 Culots pourvus de détrompeurs

On doit veiller à utiliser la version correcte culot/détrompeur, lorsqu'il s'agit de lampes munies de culots incorporant des détrompeurs qui assurent la non-interchangeabilité avec les types de lampes similaires.

La conformité est vérifiée par contrôle visuel.

4.3.2 Construction et assemblage

Les culots doivent être construits et assemblés aux ampoules de manière que l'ensemble demeure intact et que ses différentes parties demeurent assemblées pendant et après un fonctionnement normal.

La conformité est vérifiée en pratiquant les essais cités ci-après.

4.3.2.1 Résistance à la traction

Lorsque les lampes sont conçues de telle façon qu'on doive exercer une traction pour les extraire de la douille, elles doivent supporter cette traction sans que le culot ni aucune de ses parties prenne du jeu ou se détache.

La conformité est vérifiée par l'essai de traction qui suit.

Une traction dans la direction de l'axe de la lampe doit être appliquée durant 1 min à

- a) des lampes neuves;
- b) des lampes ayant séjourné dans une enceinte chauffante durant $2\,000\text{ h} \pm 50\text{ h}$.

Les valeurs de la force de traction et les températures de l'enceinte sont données à l'annexe B.

On doit veiller à ce que les moyens (bride, etc.) utilisés pour appliquer la force de traction au culot n'affaiblissent pas sa structure.

La force de traction doit être amenée progressivement de zéro jusqu'à la valeur spécifiée à l'annexe B, tableau B.1. La force de traction doit être appliquée sans à-coup.

4.3.2.2 Résistance à la torsion

Lorsque les lampes sont conçues de telle façon que, pour les insérer dans les douilles ou les en extraire, on doive exercer un couple de torsion sur le culot, sur des parties du culot ou sur la liaison culot/ampoule, elles doivent supporter ce couple de torsion sans que les liaisons prennent du jeu. Pour les culots à vis fixés mécaniquement, on tolère un déplacement angulaire entre culot et ampoule ne dépassant pas 10° .

La conformité est vérifiée par l'essai de torsion qui suit.

4.3.1.2 Creepage distance

The minimum creepage distance between contact pin(s) or contacts and a touchable metal shell of the cap shall be in accordance with the requirements of IEC 60061-4.

Compliance is checked by measurement.

4.3.1.3 Caps provided with keys

For lamps using cap types incorporating keys which ensure non-interchangeability with similar lamp types, the correct cap/key version shall be used.

Compliance is checked by visual inspection.

4.3.2 Construction and assembly

Caps shall be so constructed and assembled to the bulbs that the whole assembly remains intact and attached during and after normal operation.

Compliance is checked by carrying out the following tests.

4.3.2.1 Resistance to pull

Where lamps are so constructed that when withdrawing from the lampholder a pull is exerted, the pull shall be withstood without the cap or any part of the cap or bulb being loosened or pulled apart.

Compliance is checked by the following pull test.

A pull in the direction of the lamp axis shall be applied for 1 min to

- a) unused lamps,
- b) lamps after storage in a heating cabinet for a period of $2\,000\text{ h} \pm 50\text{ h}$.

The pull values and heating cabinet temperatures are given in annex B.

Care shall be taken that the means (clamp, etc.) of applying the pull to the lamp does not weaken the structure.

The pull shall be increased progressively from zero to the value given in annex B, table B.1. The pull shall not be applied with a jerk.

4.3.2.2 Resistance to torque

Where lamps are so constructed that, during insertion into or withdrawal from, the lampholder, a torque is applied to the cap or parts of the cap or to the cap/bulb connection, the torque shall be withstood without any loosening of the connections. For mechanically fixed screw caps, an angular displacement between cap and bulb of not more than 10° is allowed.

Compliance is checked by the following torsion test:

Un couple de torsion doit être appliqué à

- a) des lampes neuves;
- b) des lampes ayant séjourné dans une enceinte chauffante durant $2\,000\text{ h} \pm 50\text{ h}$.

Les valeurs du couple de torsion et les températures de l'enceinte sont données à l'annexe B. Les douilles pour l'essai de torsion sont spécifiées à l'annexe C.

Avant chaque utilisation, la douille d'essai pour les culots à vis doit être contrôlée pour s'assurer qu'elle est propre et totalement exempte de lubrifiants et de graisse. Le culot de la lampe d'essai doit être placé dans la douille appropriée. Le culot ou l'ampoule peut être bloqué mécaniquement.

NOTE Pour quelques culots à vis fixés mécaniquement, par exemple ceux reposant sur une zone de scellement fileté, il est nécessaire de bloquer la chemise du culot et d'appliquer le couple de torsion dans les deux sens.

Le couple de torsion doit être amené progressivement de zéro jusqu'à la valeur spécifiée à l'annexe B, tableau B.2. Le couple de torsion doit être appliqué sans à-coup.

4.4 Prescriptions électriques

4.4.1 Parties pouvant devenir accidentellement sous tension

Les parties métalliques destinées à être isolées des parties sous tension ne doivent pas être sous tension ou le devenir. Toute pièce conductrice mobile doit être placée dans la position la plus défavorable, sans l'aide d'un outil, avant la vérification.

Aucune saillie des contacts des culots à baïonnette ne doit se trouver à moins de 1 mm des parties métalliques destinées à être isolées.

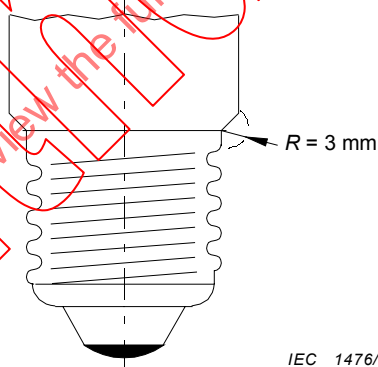


Figure 1 – Lampe à culot à vis Edison

Aucune protubérance des culots à vis Edison ne doit faire saillie de plus de 3 mm de la surface du culot (voir figure 1).

La conformité est vérifiée soit au moyen d'un dispositif automatique approprié, soit par examen visuel. En outre, des contrôles réguliers journaliers des équipements ou une vérification de l'efficacité de l'examen doivent être effectués.

A torque shall be applied to

- a) unused lamps,
- b) lamps after storage in a heating cabinet for a period of $2\,000\text{ h} \pm 50\text{ h}$.

The torque values and the heating cabinet temperatures are given in annex B. The torsion test holders are specified in annex C.

Before each use, the test holder for screw caps shall be checked to ensure that it is clean and completely free of lubricants and grease. The cap of the test lamp shall be placed in the appropriate holder. Either the cap or the bulb may be mechanically clamped.

NOTE For some mechanically fixed screw caps, for example those positioned on a screw thread shaped sealing area, it is necessary to clamp the shell and to apply the torque in both directions.

The torque shall be increased progressively from zero to the value given in annex B, table B.2. The torque shall not be applied with a jerk.

4.4 Electrical requirements

4.4.1 Parts which can become accidentally live

Metal parts intended to be insulated from live parts shall not be or become live. Any movable conductive material shall be placed, without the use of a tool, in the most onerous position before inspection.

On bayonet caps, any projection from the contact plate shall not come within 1 mm of metal parts intended to be insulated.

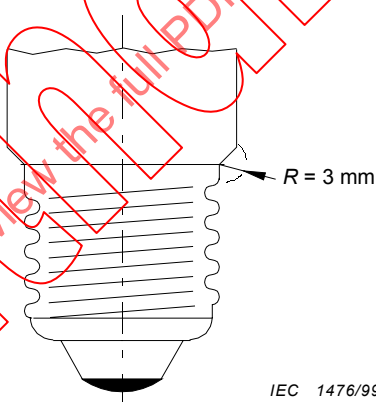


Figure 1 – Edison screw-capped lamp

On Edison screw caps any projection from the cap shell shall not project more than 3 mm from the surface of the cap (see figure 1).

Compliance is checked by either an appropriate automatic system or by visual inspection. In addition, there shall be regular daily checks of the equipment or a verification of the effectiveness of the inspection.

4.4.2 Résistance d'isolement

Pour les lampes dont la chemise du culot peut être touchée après insertion dans la douille, la résistance d'isolement entre la chemise métallique du culot et la ou les broches ou les contacts ne doit pas être inférieure à 2 MΩ.

La conformité est vérifiée par mesurage au moyen d'un équipement d'essai approprié utilisant une tension continue de 500 V.

4.4.3 Rigidité diélectrique

L'isolation entre les mêmes parties que celles faisant l'objet du paragraphe 4.4.2 doit présenter une rigidité diélectrique suffisante.

La conformité est vérifiée sous une tension alternative de 1 500 V, de forme essentiellement sinusoïdale, de fréquence 50 Hz ou 60 Hz, appliquée durant 1 min. La tension initialement appliquée ne doit pas dépasser la moitié de la tension prescrite. Elle doit ensuite être augmentée rapidement jusqu'à sa pleine valeur.

Aucun contournement ou claquage ne doit se produire durant l'essai. Les décharges en régime de lueur, sans chute de tension, sont négligées.

4.5 Prescriptions thermiques

Le matériau isolant des culots, qui assure la protection contre les chocs électriques, doit être résistant à la chaleur et au feu.

La conformité est vérifiée par les essais qui suivent.

Ces essais ne sont pas effectués sur les parties en céramique ou en verre.

4.5.1 Résistance à la chaleur

4.5.1.1 Essai à la chaleur

L'échantillon est testé durant 168 h dans une enceinte chauffante à la température indiquée à l'annexe D.

A la fin de l'essai, les spécimens ne doivent avoir subi aucune modification mettant en cause la fonction de sécurité qu'ils doivent assurer, en particulier en ce qui concerne les points suivants:

- réduction de la protection contre les chocs électriques telle qu'elle est prescrite aux articles traitant de la résistance d'isolement et de la rigidité diélectrique;
- jeu entre des parties du culot, fêlures, gonflement ou rétraction, à constater par un contrôle visuel.

A la fin de l'essai, les dimensions doivent être conformes aux prescriptions dimensionnelles des culots.

4.4.2 Insulation resistance

Lamps where the metal shell of the cap can be touched after insertion into the holder shall have an insulation resistance between the metal shell of the cap and the pin(s) or contacts of not less than 2 MΩ.

Compliance is checked by measurement with suitable test equipment using a d.c. voltage of 500 V.

4.4.3 Electric strength

The insulation between the same parts as those referred to in 4.4.2 shall have sufficient (di)electric strength.

Compliance is checked with a 1 500 V a.c. voltage of substantially sine-wave form, with a frequency of 50 Hz or 60 Hz and applied for 1 min. Initially, not more than half the prescribed voltage shall be applied. The voltage shall then be raised rapidly to the full value.

No flash-over or breakdown shall occur during the test. Glow discharges without a drop in voltage are neglected.

4.5 Thermal requirements

Insulating material of caps, which provide protection against electric shock, shall be resistant to heat and fire.

Compliance is checked by the following tests.

These tests are not made on parts of ceramic or glass material.

4.5.1 Resistance to heat

4.5.1.1 Heat test

The sample is tested for a period of 168 h in a heating cabinet at a temperature according to the values given in annex D.

At the end of the test, the specimens shall not have undergone any change impairing their future safety, especially in the following respects:

- reduction in the protection against electric shock as required under insulation resistance and electric strength;
- loosening of any part of the cap, cracks, swelling and shrinking as determined by visual inspection.

At the end of the test, the dimensions shall comply with the dimensional requirements for caps.

4.5.1.2 Essai à la bille

L'échantillon est soumis à un essai à la bille au moyen de l'appareil représenté à l'annexe D.

Les spécimens sont conditionnés durant 1 h dans l'enceinte où aura lieu l'essai, à la température indiquée à l'annexe D.

La surface testée est placée en position horizontale. Une bille d'acier de 5 mm de diamètre est pressée contre cette surface avec une force de 20 N. Si la surface testée fléchit, la partie sur laquelle la bille exerce sa pression doit être soutenue. Si l'essai ne peut être réalisé sur le spécimen complet, on peut en découper une partie convenable et l'utiliser comme spécimen d'essai. Le spécimen doit présenter une épaisseur d'au moins 2,5 mm; toutefois, si une telle épaisseur ne peut être trouvée, on superposera deux pièces ou davantage.

L'essai est réalisé dans une enceinte chauffante, à la température indiquée à l'annexe D. Après 1 h, la bille est retirée du spécimen, qui est alors immergé, dans les 10 s qui suivent, dans de l'eau froide afin de l'amener au voisinage de la température ambiante. On mesure le diamètre de l'empreinte de la bille, qui ne doit pas dépasser 2 mm.

NOTE En cas de surfaces incurvées, on mesure le petit axe de l'empreinte si celle-ci est elliptique.

En cas de doute, on mesure la profondeur p de l'empreinte et on calcule le diamètre $\emptyset$ en utilisant la formule: $\emptyset = 2\sqrt{p(5 - p)}$.

4.5.2 Résistance à la chaleur anormale et au feu

4.5.2.1 Essai au fil incandescent

L'échantillon est soumis à un essai au fil de nickel-chrome incandescent à 650 °C. L'appareil d'essai doit être celui qui est décrit dans la CEI 60695-2-1/0.

La température du fil incandescent et le courant de chauffage doivent demeurer constants pendant 1 min avant le début de l'essai. On doit veiller à ce que le rayonnement thermique n'influence pas le spécimen durant cette période. La température de l'extrémité du fil incandescent est mesurée au moyen d'un thermocouple à fil fin gainé, construit et étalonné comme cela est indiqué dans la CEI 60695-2-1/0.

Le spécimen à tester est monté verticalement sur le chariot et pressé contre l'extrémité du fil incandescent avec une force de 1 N, de préférence à au moins 15 mm du bord supérieur du spécimen. La pénétration du fil incandescent dans le spécimen est limitée mécaniquement à 7 mm. Après 30 s, le spécimen est retiré pour interrompre le contact avec l'extrémité du fil incandescent.

Toute flamme ou incandescence du spécimen doit s'éteindre dans les 30 s qui suivent le retrait du fil incandescent, et aucune goutte de matière enflammée ou en fusion ne doit communiquer le feu à une pièce de cinq couches de papier mousseline, du type spécifié en 6.86 de l'ISO 4046, étalée horizontalement à 200 mm $\pm$ 5 mm sous le spécimen.

NOTE Il convient de prendre des précautions pour préserver la santé du personnel conduisant les essais, contre les risques d'explosion ou de feu, d'inhalation de fumée et/ou de produits toxiques, et ceux liés aux résidus toxiques.

4.5.1.2 Ball-pressure test

The sample is subjected to a ball-pressure test using the apparatus shown in annex D.

The specimens are conditioned for 1 h in the same heating cabinet where the test will be made, at a temperature according to the values given in annex D.

The surface of the part under test is placed in the horizontal position. A steel ball of 5 mm diameter is pressed against this surface by a force of 20 N. If the surface under test bends, the part where the ball presses shall be supported. If the test cannot be made on the complete specimen, a suitable section may be cut from it and used as a test specimen. The specimen shall be at least 2,5 mm thick, but if such a thickness is not available on the specimen then two or more pieces are placed together.

The test is made in a heating cabinet at a temperature according to values given in annex D. After 1 h, the ball shall be removed from the specimen, which is then immersed within 10 s in cold water for cooling down to approximately room temperature. The diameter of the impression caused by the ball is measured and shall not exceed 2 mm.

NOTE In the case of curved surfaces, the shorter axis is measured if the indent is elliptical.

In case of doubt, the depth p of the impression is measured and the diameter $\varnothing$ calculated using the formula: $\varnothing = 2\sqrt{p(5 - p)}$.

4.5.2 Resistance to abnormal heat and fire

4.5.2.1 Glow-wire test

The sample is subjected to a test using a nickel-chromium glow-wire heated to 650 °C. The test apparatus shall be that described in IEC 60695-2-1/0.

The glow-wire temperature and heating current shall be constant for 1 min prior to commencing the test. Care shall be taken to ensure that heat radiation does not influence the specimen during this period. The glow-wire tip temperature is measured by means of a sheathed fine-wire thermocouple constructed and calibrated as described in IEC 60695-2-1/0.

The specimen to be tested is mounted vertically on the carriage and pressed against the glow-wire tip with a force of 1 N, preferably 15 mm or more from the upper edge of the specimen. The penetration of the glow-wire into the specimen is mechanically limited to 7 mm. After 30 s the specimen is withdrawn from contact with the glow-wire tip.

Any flame or glowing of the specimen shall extinguish within 30 s of withdrawing the glow-wire and any burning or molten drop shall not ignite a piece of five-layer tissue paper, specified in 6.86 of ISO 4046, spread out horizontally 200 mm $\pm$ 5 mm below the specimen.

NOTE Precautions should be taken to safeguard the health of personnel conducting tests against risk of explosion or fire, of inhalation of smoke and/or toxic products, and of toxic residues.

5 Prescriptions particulières de sécurité

5.1 Lampes à vapeur de sodium à haute pression

5.1.1 Hauteur d'impulsion des lampes à dispositif d'amorçage interne

Pour les lampes à dispositif d'amorçage interne, les impulsions de tension produites durant l'amorçage ne doivent pas dépasser la hauteur maximale d'impulsion spécifiée, à titre d'information pour la conception du ballast, sur la feuille de caractéristiques correspondante de la CEI 60662.

La conformité est vérifiée par la procédure de mesurage décrite à l'annexe E.

5.2 Lampes aux halogénures métalliques

5.2.1 Lampes aux halogénures métalliques générales (sans écran intégré)

5.2.1.1 Marquage

En complément à celles de 4.2, les prescriptions suivantes s'appliquent.

La partie de l'emballage enveloppant ou contenant immédiatement les lampes ayant une valeur maximale spécifiée de la puissance rayonnante effective spécifique dans l'UV dépassant

- 6 mW/klm pour une lampe sans réflecteur, ou
- 6 mW/(m² × klx) pour une lampe à réflecteur

doit être marquée du symbole d'avertissement donné en H.2 ou contenir une notice d'avertissement appropriée.

NOTE En Amérique du Nord, une notice d'avertissement appropriée est exigée. Un marquage sur la lampe du groupe de risque est également exigé. (Pour des renseignements complémentaires, consulter les normes nationales.) L'utilisation du symbole est facultative.

La conformité est vérifiée par examen visuel.

5.2.1.2 Rayonnement UV

Pour les lampes normalisées dans la CEI 61167, la puissance rayonnante effective spécifique dans l'UV émise par la lampe ne doit pas dépasser la valeur maximale spécifiée sur la feuille de caractéristiques de la lampe correspondante.

Pour les lampes non normalisées, la puissance rayonnante effective spécifique dans l'UV émise par la lampe ne doit pas dépasser la valeur maximale spécifiée par le fabricant.

La conformité est vérifiée par mesurage spectroradiométrique, dans les mêmes conditions que celles indiquées dans la CEI 61167 pour les caractéristiques électriques et photométriques de la lampe.

5 Particular safety requirements

5.1 High-pressure sodium vapour lamps

5.1.1 Pulse height for lamps with internal starting device

For lamps with an internal starting device, the voltage pulses generated during ignition shall not exceed the maximum pulse height as given in the information for ballast design specified on the relevant lamp data sheet in IEC 60662.

Compliance is checked by the measurement procedure described in annex E.

5.2 Metal halide lamps

5.2.1 General metal halide lamps (not self-shielded)

5.2.1.1 Marking

In addition to the requirements of 4.2, the following applies.

The immediate lamp wrapping or container of lamps with a specified maximum specific effective radiant UV power exceeding

- 6 mW/klm for a non-reflector lamp, or
- 6 mW/(m² × klx) for a reflector lamp

shall be marked with the cautionary symbol given in H.2 or, alternatively, contain a suitable cautionary notice.

NOTE In North America a suitable cautionary notice is required. A risk group marking is also required on the lamp. (For further information, consult the national standards.) Use of the symbol is optional.

Compliance is checked by visual inspection.

5.2.1.2 UV radiation

For lamps standardized in IEC 61167, the specific effective radiant UV power emitted by the lamp shall not exceed the maximum value specified on the relevant lamp data sheet.

For non-standardized lamps, the specific effective radiant UV power emitted by the lamp shall not exceed the maximum value specified by the manufacturer.

Compliance is checked by spectroradiometric measurement, under the same conditions as for the lamp's electrical and photometric characteristics as given in IEC 61167.

5.2.2 Lampes aux halogénures métalliques à écran intégré

Les lampes à écran intégré doivent respecter les prescriptions suivantes.

5.2.2.1 Marquage

En complément à celles de 4.2, les prescriptions suivantes s'appliquent.

La partie de l'emballage enveloppant ou contenant immédiatement la lampe doit être marquée du symbole de lampe à écran intégré donné en H.4.

NOTE En Amérique du Nord, ce symbole n'est pas exigé; le marquage de la lampe comprend un code de luminaire (pour des renseignements complémentaires, consulter les normes nationales).

La conformité est vérifiée par examen visuel.

5.2.2.2 Rayonnement UV

La puissance rayonnante effective spécifique dans l'UV émise par la lampe ne doit pas dépasser

- 2 mW/klm pour une lampe sans réflecteur, ou
- 2 mW/(m² × klx) pour une lampe à réflecteur.

La conformité est vérifiée par mesurage comme précisé en 5.2.1.2.

5.2.2.3 Rétention

La lampe doit être conçue de telle sorte qu'elle retienne toutes les particules à l'intérieur de l'ampoule extérieure en cas de rupture du tube à décharge.

Les procédures d'essai et les conditions de conformité sont à l'étude.

6 Renseignements pour la conception des luminaires

Se référer à l'annexe F pour les renseignements concernant la conception des luminaires.

7 Evaluation

7.1 Généralités

Le présent article spécifie la méthode qu'un fabricant doit appliquer pour démontrer la conformité de son produit à la présente norme, méthode basée sur l'évaluation de la production globale associée à ses enregistrements d'essais sur les produits finis. Cette méthode peut aussi être appliquée à des fins de certification. Le paragraphe 7.2 fournit des précisions concernant l'évaluation au moyen des enregistrements du fabricant.

Des précisions concernant une procédure de contrôle de lot qui peut être utilisée pour une évaluation limitée sont données en 7.3. Les prescriptions du contrôle de lot ont été introduites afin de permettre l'évaluation de lots présumés contenir des lampes peu sûres. Etant donné que certaines prescriptions de sécurité ne peuvent être vérifiées au moyen d'un contrôle de lot et que l'on peut ne pas avoir de connaissance préalable de la qualité de la production d'un fabricant, le contrôle de lot ne peut être utilisé à des fins de certification ni, en aucune façon, pour l'agrément du lot. Dans le cas où un lot est considéré comme acceptable, un organisme de contrôle peut seulement conclure qu'il n'y a pas de raison de refuser le lot en invoquant la sécurité.

5.2.2 Self-shielded metal halide lamps

Self-shielded lamps shall meet the following requirements.

5.2.2.1 Marking

In addition to the requirements of 4.2, the following applies.

The immediate lamp wrapping or container shall be marked with the self-shielded lamp symbol given in H.4.

NOTE In North America this symbol is not required; the lamp marking includes a luminaire code (for further information, consult the national standards).

Compliance is checked by visual inspection.

5.2.2.2 UV radiation

The specific effective radiant UV power emitted by the lamp shall not exceed

- 2 mW/klm for a non-reflector lamp, or
- 2 mW/(m² × klx) for a reflector lamp.

Compliance is checked by measurement as detailed in 5.2.1.2.

5.2.2.3 Containment

The lamp shall be designed to contain all particles within the outer bulb in case an arc tube rupture occurs.

Test procedures and conditions of compliance are under consideration.

6 Information for luminaire design

Refer to annex F for information for luminaire design.

7 Assessment

7.1 General

This clause specifies the method a manufacturer shall use to show that his product conforms to this standard on the basis of whole production assessment, in association with his test records on finished products. This method can also be applied for certification purposes. Subclause 7.2 gives details of assessment by means of the manufacturer's records.

Details of a batch test procedure which can be used to make a limited assessment of batches are given in 7.3. Requirements for batch testing are included in order to enable the assessment of batches presumed to contain unsafe lamps. As some safety requirements cannot be checked by batch testing, and as there may be no previous knowledge of the manufacturer's quality, batch testing cannot be used for certification purposes nor in any way for an approval of the batch. Where a batch is found to be acceptable, a testing agency may only conclude that there is no reason to reject the batch on safety grounds.

7.2 Evaluation de la production globale au moyen des enregistrements du fabricant

Le fabricant doit faire la preuve que ses produits sont conformes aux prescriptions de 7.2.1. A cette fin, le fabricant doit mettre à disposition tous les résultats du contrôle de ses produits correspondant aux prescriptions de la présente norme.

Les résultats d'essais peuvent être tirés d'enregistrements de travail et, à ce titre, n'être pas immédiatement disponibles sous une forme collationnée.

L'évaluation doit, de manière générale, concerner les usines individuellement, chacune de celles-ci devant respecter les critères d'acceptation de 7.2.1. Cependant, un certain nombre d'usines peuvent être regroupées, à condition qu'elles relèvent de la même gestion de la qualité. Pour les besoins de la certification, un seul certificat couvrant un groupe d'usines nommément désignées peut être émis, mais l'autorité de certification doit avoir le droit de visiter chacune des usines concernées pour y examiner les enregistrements et les procédures de maîtrise de la qualité qui sont applicables.

Le fabricant doit déclarer, en vue de la certification, une liste des marques d'origine et des familles, groupes et/ou types de lampes correspondants, relevant de la présente norme et fabriqués dans un groupe d'usines nommément désignées. Le certificat doit être considéré comme incluant toutes les lampes de la liste produites par le fabricant. La notification d'additions ou de suppressions peut être faite à tout moment.

Pour la présentation des résultats d'essais, le fabricant peut combiner les résultats de familles, groupes et/ou types de lampes différents d'après la colonne 4 du Tableau 1.

L'évaluation de la production globale exige que les procédures de maîtrise de la qualité d'un fabricant satisfassent à des exigences reconnues, pour un système qualité, en matière de contrôle final. Dans le cadre d'un système qualité basé aussi sur des contrôles et essais en cours de processus, le fabricant peut faire la démonstration de la conformité à certaines prescriptions de la présente norme au moyen du contrôle en cours de processus au lieu du contrôle sur le produit fini.

Le fabricant doit fournir, pour chaque article ou paragraphe, des enregistrements d'essais en nombre suffisant selon les indications de la colonne 5 du Tableau 1.

Le nombre de non-conformités dans les enregistrements du fabricant ne doit pas dépasser les limites figurant au Tableau 2 ou 3 correspondant aux valeurs de niveau de qualité acceptable (NQA) données dans la colonne 6 du Tableau 1.

La période examinée en vue de l'évaluation n'est pas nécessairement limitée à une année prédéterminée, mais peut consister en 12 mois entiers consécutifs précédant immédiatement la date de l'examen.

Un fabricant qui a atteint, mais n'atteint plus, les critères d'acceptation spécifiés pourra continuer à revendiquer la conformité à la présente norme s'il peut montrer que

- a) des dispositions ont été prises pour remédier à la situation dès que la tendance a été raisonnablement confirmée par ses enregistrements d'essais;
- b) le niveau d'acceptation spécifié a été rétabli dans un délai de:
 - 1) six mois pour les paragraphes 4.3.2.1 b) et 4.3.2.2 b);
 - 2) un mois pour les autres articles et paragraphes.

7.2 Assessment of whole production by means of manufacturer's records

The manufacturer shall show evidence that his products comply with the particular requirements of 7.2.1. To this end, the manufacturer shall make available all the results of his product testing pertinent to the requirements of this standard.

The test results may be drawn from working records and, as such, may not be immediately available in collated form.

The assessment shall be based in general on individual factories, each meeting the acceptance criteria of 7.2.1. However, a number of factories may be grouped together, providing they are under the same quality management. For certification purposes, one certificate may be issued to cover a nominated group of factories, but the certification authority shall have the right to visit each plant to examine the local relevant records and quality control procedures.

For certification purposes, the manufacturer shall declare a list of marks of origin and corresponding lamp families, groups and/or types which are within the scope of this standard and manufactured in a nominated group of factories. The certificate shall be taken to include all lamps so listed made by the manufacturer. Notification of additions or deletions may be made at any time.

In presenting the test results, the manufacturer may combine the results of different lamp families, groups and/or types according to column 4 of Table 1.

The whole production assessment requires that the quality control procedures of a manufacturer shall satisfy recognized quality system requirements for final inspection. Within the framework of a quality system based also on in-process inspection and testing, the manufacturer may show compliance with some of the requirements of this standard by means of in-process inspection instead of finished product testing.

The manufacturer shall provide sufficient test records with respect to each clause and subclause as indicated in column 5 of Table 1.

The number of nonconformities in the manufacturer's records shall not exceed the limits shown in Tables 2 or 3 relevant to the acceptable quality level (AQL) values shown in column 6 of Table 1.

The period of review for assessment purposes need not be limited to a predetermined year, but may consist of 12 consecutive calendar months immediately preceding the date of review.

A manufacturer who has met, but no longer meets, the specified criteria shall not be disqualified from claiming compliance with this standard providing he can show that

- a) action has been taken to remedy the situation as soon as the trend was reasonably confirmed from his test records;
- b) the specified acceptance level was re-established within a period of
 - 1) six months for 4.3.2.1 b) and 4.3.2.2 b);
 - 2) one month for the other clauses and subclauses.

Lorsque la conformité est évaluée après qu'une action corrective a été menée conformément aux points a) et b), les enregistrements d'essais des familles, groupes et/ou types de lampes non conformes doivent être exclus, pour leur période de non-conformité, des résultats cumulés sur 12 mois. Les résultats d'essais correspondant à la période de l'action corrective doivent être conservés dans les enregistrements.

Un fabricant qui n'a pas satisfait aux prescriptions d'un article ou paragraphe pour lequel le groupement des résultats d'essais est permis ne doit pas être disqualifié pour la totalité des familles, groupes et/ou types de lampes ainsi groupés s'il peut démontrer, par un contrôle complémentaire, que le problème n'apparaît que dans certains d'entre eux. Ces familles, groupes et/ou types sont alors traités conformément à a) et b) ci-dessus, ou sont éliminés de la liste des familles, groupes et/ou types pour lesquels la conformité à la présente norme peut être revendiquée par le fabricant.

Dans le cas où une famille, un groupe et/ou un type a été éliminé de la liste, il peut y être réintroduit si des résultats satisfaisants sont obtenus dans les essais d'un nombre de lampes équivalent à la taille de l'échantillon annuel minimal prescrit, au Tableau 1, pour l'article ou le paragraphe où la non-conformité s'est produite. La période au cours de laquelle cet échantillon est constitué peut être brève.

Dans le cas de nouveaux produits, ceux-ci peuvent présenter des caractéristiques communes avec des familles, groupes et/ou types de lampes existants; ils peuvent alors être considérés comme conformes pour ces caractéristiques si le nouveau produit a été introduit dans le plan d'échantillonnage aussitôt sa fabrication commencée. Toute caractéristique qui n'aurait pas été couverte de cette manière devra être contrôlée avant le démarrage de la production.

7.2.1 Evaluation des enregistrements du fabricant concernant les contrôles particuliers

Le Tableau 1 spécifie les types de contrôles et donne d'autres renseignements concernant la méthode d'évaluation de la conformité aux prescriptions de divers articles et paragraphes.

Il n'est nécessaire de renouveler un contrôle de conception que lorsqu'une modification substantielle est apportée à la construction matérielle ou mécanique, aux matériaux ou au processus de fabrication utilisé pour réaliser le produit concerné. Les contrôles ne sont nécessaires que pour les propriétés affectées par la modification.

7.2.2 Procédures d'échantillonnage pour le contrôle de la production globale

Les conditions du Tableau 1 s'appliquent.

Les contrôles courants de la production globale doivent être effectués au moins une fois par jour de production. Ils peuvent aussi être basés sur des examens ou contrôles en cours de processus.

La fréquence de réalisation des divers contrôles peut être différente pourvu que les conditions du Tableau 1 soient respectées.

Les contrôles de la production globale doivent être effectués sur des échantillons prélevés de façon aléatoire à un taux au moins égal à celui indiqué colonne 5 du Tableau 1. Il n'est pas nécessaire d'utiliser pour d'autres contrôles les lampes prélevées pour un contrôle donné.

Pour le contrôle de la production globale concernant les prescriptions pour les parties accidentellement sous tension (voir 4.4.1), le fabricant doit démontrer qu'il exerce un contrôle continu à 100 %.

When compliance is assessed after corrective action has been taken in accordance with items a) and b), the test records of these lamp families, groups and/or types which do not comply shall be excluded from the 12-month summation for their period of non-compliance. The test results relating to the period of corrective action shall be retained in the records.

A manufacturer who has failed to meet the requirements of a clause or subclause where grouping of the test results is permitted shall not be disqualified for the whole of the lamp families, groups and/or types so grouped if he can show by additional testing that the problem is present only in certain families, groups and/or types so grouped. In this case, either these families, groups and/or types are dealt with in accordance with a) and b) as above or they are deleted from the list of families, groups and/or types which the manufacturer may claim are in conformity with the standard.

In the case of a family, group and/or type which has been deleted from the list, it may be reinstated if satisfactory results are obtained from tests on a number of lamps equivalent to the minimum annual sample specified in Table 1, required by the clause or subclause where non-compliance occurred. This sample may be collected over a short period of time.

In the case of new products, there may be features which are common to existing lamp families, groups and/or types, and these can be taken as being in compliance if the new product is taken into the sampling scheme as soon as manufacture is started. Any feature not so covered shall be tested before production starts.

7.2.1 Assessment of manufacturer's records for particular tests

Table 1 specifies the type of test and other information which applies to the method of assessing compliance to the requirements of various clauses and subclauses.

A design test need be repeated only when a substantial change is made in the physical or mechanical construction, materials, or manufacturing process used to manufacture the relevant product. Tests are required for only those properties affected by the change.

7.2.2 Sampling procedures for the whole production testing

The conditions of Table 1 apply.

The whole production running tests shall be applied at least once per production day. They may also be based on in-process inspection and testing.

The frequency of application of the various tests may be different, providing the conditions of Table 1 are met.

Whole production tests shall be made on samples randomly selected at a rate not less than that indicated in column 5 of Table 1. Lamps selected for one test need not be used for other tests.

For whole production testing of the requirements for accidentally live parts (see 4.4.1), the manufacturer shall demonstrate that there is a continuous 100 % inspection.

**Tableau 1 – Groupage des enregistrements de contrôles –
Echantillonnage et niveaux de qualité acceptables (NQA)**

1 Para- graphe	2 Contrôle	3 Type de contrôle	4 Cumul autorisé des enregistrements de contrôle	5 Echantillon annuel minimal par ensemble cumulé		6 NQA* %
				Lampes produites la plus grande partie de l'année	Lampes produites à faible fréquence	
4.2.1	Marquage – Lisibilité	Courant	Toutes les familles avec la même méthode de marquage	200	32	2,5
4.2.1	Marquage – Durabilité	Périodique	Toutes les familles avec la même méthode de marquage	50	20	2,5
4.2.2	Marquage – Informations complémentaires	Courant	Par groupe et type	200	32	2,5
4.3.1.1	Prescriptions dimen- sionnelles des culots	Périodique	Par groupe et type	32		2,5
4.3.1.2	Ligne de fuite sur culot	Conception	Toutes les familles avec le même culot	Utiliser G.3		–
4.3.1.3	Détrompeurs	Périodique	Par groupe et type		125	0,65
4.3.2.1a)	Construction et assem- blage culot/ampoule (neuf) – Traction	Périodique	Toutes les familles avec le même culot et la même méthode de fixation	200	80	0,65
4.3.2.1b)	Construction et assemblage culot/ampoule (après chauffage) – Traction	Conception	Toutes les familles avec le même culot et la même méthode de fixation	Utiliser G.2		
4.3.2.2a)	Construction et assem- blage culot/ampoule (neuf) – Torsion	Périodique	Toutes les familles avec le même culot et la même méthode de fixation	200	80	0,65
4.3.2.2b)	Construction et assemblage culot/ampoule (après chauffage) – Torsion	Conception	Toutes les familles avec le même culot et la même méthode de fixation	Utiliser G.2		
4.4.1	Parties accidentelle- ment sous tension	Tous les contrôles	Par groupe et type	–		
4.4.2	Résistance d'isolement	Conception	Toutes les familles avec le même culot et la même méthode de fixation	Utiliser G.1		
4.4.3	Rigidité diélectrique	Conception	Toutes les familles avec le même culot et la même méthode de fixation	Utiliser G.1		
4.5.1.1	Essai à la chaleur	Conception	Toutes les familles avec le même culot	Utiliser G.3		
4.5.1.2	Essai à la bille	Conception	Toutes les familles avec le même culot	Utiliser G.3		
4.5.2.1	Essai au fil incandescent	Conception	Toutes les familles avec le même culot	Utiliser G.3		
5.1.1	Hauteur d'impulsion	Conception	Par groupe et type	Utiliser G.3		
5.2.1.1	Marquage (sans écran)	Courant	Par groupe et type	200	32	2,5
5.2.1.2	Rayonnement UV (sans écran)	Conception	Par groupe et type	Utiliser G.3		
5.2.2.1	Marquage (écran intégré)	Courant	Par groupe et type	200	32	2,5
5.2.2.2	Rayonnement UV (écran intégré)	Conception	Par groupe et type	Utiliser G.3		
5.2.2.3	Rétention	A l'étude	A l'étude	A l'étude		

* Pour l'emploi de ce terme, voir la CEI 60410.

**Table 1 – Grouping of test records –
Sampling and acceptable quality levels (AQL)**

1 Subclause	2 Test	3 Type of test	4 Permitted accumulation of test records	5 Minimum annual sample per accumulation		6 AQL [*] %
				For lamps made most of the year	For lamps made infrequently	
4.2.1	Marking – Legibility	Running	All families with the same method of marking	200	32	2,5
4.2.1	Marking – Durability	Periodic	All families with the same method of marking	50	20	2,5
4.2.2	Marking – Additional information	Running	By group and type	200	32	2,5
4.3.1.1	Dimensional requirements for caps	Periodic	By group and type		32	2,5
4.3.1.2	Cap creepage distance	Design	All families using the same cap	Use G.3		–
4.3.1.3	Cap key configuration	Periodic	By group and type		125	0,65
4.3.2.1a)	Construction and assembly of cap/bulb (unused) – Pull test	Periodic	All families using the same cap and attachment method	200	80	0,65
4.3.2.1b)	Construction and assembly of cap/bulb (after heating test) – Pull test	Design	All families using the same cap and attachment method	Use G.2		
4.3.2.2a)	Construction and assembly of cap/bulb (unused) – Torque test	Periodic	All families using the same cap and attachment method	200	80	0,65
4.3.2.2b)	Construction and assembly of cap/bulb (after heating test) – Torque test	Design	All families using the same cap and attachment method	Use G.2		
4.4.1	Accidentally live parts	All tests	By group and type	–		
4.4.2	Insulation resistance	Design	All families using the same cap and attachment method	Use G.1		
4.4.3	Electric strength	Design	All families using the same cap and attachment method	Use G.1		
4.5.1.1	Heat test	Design	All families using the same cap	Use G.3		
4.5.1.2	Ball-pressure test	Design	All families using the same cap	Use G.3		
4.5.2.1	Glow-wire test	Design	All families using the same cap	Use G.3		
5.1.1	Pulse height	Design	By group and type	Use G.3		
5.2.1.1	Marking (not self-shielded)	Running	By group and type	200	32	2,5
5.2.1.2	UV radiation (not self-shielded)	Design	By group and type	Use G.3		
5.2.2.1	Marking (self-shielded)	Running	By group and type	200	32	2,5
5.2.2.2	UV radiation (self-shielded)	Design	By group and type	Use G.3		
5.2.2.3	Containment	Under consideration	Under consideration	Under consideration		

* For the use of this term, see IEC 60410.

Tableau 2 – Critères d'acceptation NQA = 0,65 %

Nombre de lampes dans les enregistrements du fabricant	Critère d'acceptation	Nombre de lampes dans les enregistrements du fabricant	Limite d'acceptation en pourcentage du nombre de lampes figurant dans les enregistrements %
80	1	2 001	1,03
81 à 125	2	2 100	1,02
126 à 200	3	2 400	1,00
201 à 260	4	2 750	0,98
261 à 315	5	3 150	0,96
316 à 400	6	3 550	0,94
401 à 500	7	4 100	0,92
501 à 600	8	4 800	0,90
601 à 700	9	5 700	0,88
701 à 800	10	6 800	0,86
801 à 920	11	8 200	0,84
921 à 1 040	12	10 000	0,82
1 041 à 1 140	13	13 000	0,80
1 141 à 1 250	14	17 500	0,78
1 251 à 1 360	15	24 500	0,76
1 361 à 1 460	16	39 000	0,74
1 461 à 1 570	17	69 000	0,72
1 571 à 1 680	18	145 000	0,70
1 681 à 1 780	19	305 000	0,68
1 781 à 1 890	20	1 000 000	0,67
1 891 à 2 000	21		

Table 2 – Acceptance numbers AQL = 0,65 %

Number of lamps in manufacturer's records	Acceptance number	Number of lamps in manufacturer's records	Qualifying limit for acceptance as percentage of lamps in records %
80	1	2 001	1,03
81 to 125	2	2 100	1,02
126 to 200	3	2 400	1,00
201 to 260	4	2 750	0,98
261 to 315	5	3 150	0,96
316 to 400	6	3 550	0,94
401 to 500	7	4 100	0,92
501 to 600	8	4 800	0,90
601 to 700	9	5 700	0,88
701 to 800	10	6 800	0,86
801 to 920	11	8 200	0,84
921 to 1 040	12	10 000	0,82
1 041 to 1 140	13	13 000	0,80
1 141 to 1 250	14	17 500	0,78
1 251 to 1 360	15	24 500	0,76
1 361 to 1 460	16	39 000	0,74
1 461 to 1 570	17	69 000	0,72
1 571 to 1 680	18	145 000	0,70
1 681 to 1 780	19	305 000	0,68
1 781 to 1 890	20	1 000 000	0,67
1 891 to 2 000	21		

Tableau 3 – Critères d'acceptation NQA = 2,5 %

Nombre de lampes dans les enregistrements du fabricant	Critère d'acceptation	Nombre de lampes dans les enregistrements du fabricant	Limite d'acceptation en pourcentage du nombre de lampes figurant dans les enregistrements %
32	2	1 001	3,65
33 à 50	3	1 075	3,60
51 à 65	4	1 150	3,55
66 à 80	5	1 250	3,50
81 à 100	6	1 350	3,45
101 à 125	7	1 525	3,40
126 à 145	8	1 700	3,35
146 à 170	9	1 925	3,30
171 à 200	10	2 200	3,25
201 à 225	11	2 515	3,20
226 à 255	12	2 950	3,15
256 à 285	13	3 600	3,10
286 à 315	14	4 250	3,05
316 à 335	15	5 250	3,00
336 à 360	16	6 400	2,95
361 à 390	17	8 200	2,90
391 à 420	18	11 000	2,85
421 à 445	19	15 500	2,80
446 à 475	20	22 000	2,75
476 à 500	21	34 000	2,70
501 à 535	22	60 000	2,65
536 à 560	23	110 000	2,60
561 à 590	24	500 000	2,55
591 à 620	25	1 000 000	2,54
621 à 650	26		
651 à 680	27		
681 à 710	28		
711 à 745	29		
746 à 775	30		
776 à 805	31		
806 à 845	32		
846 à 880	33		
881 à 915	34		
916 à 955	35		
956 à 1 000	36		

Table 3 – Acceptance numbers AQL = 2,5 %

Number of lamps in manufacturer's records	Acceptance number	Number of lamps in manufacturer's records	Qualifying limit for acceptance as percentage of lamps in records %
32	2	1 001	3,65
33 to 50	3	1 075	3,60
51 to 65	4	1 150	3,55
66 to 80	5	1 250	3,50
81 to 100	6	1 350	3,45
101 to 125	7	1 525	3,40
126 to 145	8	1 700	3,35
146 to 170	9	1 925	3,30
171 to 200	10	2 200	3,25
201 to 225	11	2 515	3,20
226 to 255	12	2 950	3,15
256 to 285	13	3 600	3,10
286 to 315	14	4 250	3,05
316 to 335	15	5 250	3,00
336 to 360	16	6 400	2,95
361 to 390	17	8 200	2,90
391 to 420	18	11 000	2,85
421 to 445	19	15 500	2,80
446 to 475	20	22 000	2,75
476 to 500	21	34 000	2,70
501 to 535	22	60 000	2,65
536 to 560	23	110 000	2,60
561 to 590	24	500 000	2,55
591 to 620	25	1 000 000	2,54
621 to 650	26		
651 to 680	27		
681 to 710	28		
711 to 745	29		
746 to 775	30		
776 to 805	31		
806 to 845	32		
846 to 880	33		
881 to 915	34		
916 to 955	35		
956 to 1 000	36		

7.3 Evaluation de lots

7.3.1 Echantillonnage pour le contrôle de lot

Les lampes à contrôler doivent être prélevées selon une méthode mutuellement agréée, afin d'assurer une représentation convenable. Le prélèvement doit être effectué de manière aléatoire, autant que possible sur un tiers du nombre total des caisses, avec un minimum de 10 caisses. Pour les petits lots de types de lampes spéciaux, les lampes à contrôler doivent être prélevées de manière aléatoire.

Afin de couvrir le risque de bris accidentel, un certain nombre de lampes doivent être prélevées en plus de la quantité à contrôler. Ces lampes ne doivent être substituées à celles de la quantité à contrôler que si elles sont nécessaires pour atteindre les quantités requises pour les essais.

Il n'est pas nécessaire de remplacer une lampe brisée accidentellement si le résultat du contrôle n'est pas affecté par son remplacement, pourvu que la quantité de lampes requise pour l'essai suivant soit disponible. Une lampe brisée, si elle est remplacée, ne doit pas être prise en compte dans le calcul des résultats.

Les lampes présentant une ampoule brisée lorsqu'elles sont retirées de leur emballage après transport ne doivent pas être incluses dans le contrôle.

7.3.2 Taille de l'échantillon

Pour les lots de plus de 500 lampes, la taille de l'échantillon doit être d'au moins 315 lampes (voir Tableau 4).

Pour les petits lots de 500 lampes ou moins (généralement constitués de types de lampes spéciaux) la taille de l'échantillon doit être déterminée à partir du plan d'échantillonnage du Tableau 5.

7.3.3 Séquence des contrôles

Le contrôle doit être effectué dans l'ordre des numéros de paragraphe figurant dans la liste des Tableaux 4 ou 5, jusqu'à 5.2.1.2/5.2.2.2 compris. Les contrôles suivants peuvent endommager la lampe, et chaque échantillon de contrôle doit être tiré séparément de l'échantillon d'origine.

7.3.4 Conditions de rejet des lots importants (>500 lampes)

Le rejet est établi si un critère de rejet du Tableau 4, compte tenu de l'Annexe G, est atteint, quelle que soit la quantité contrôlée. Un lot doit être rejeté aussitôt que le critère de rejet d'un contrôle particulier est atteint.

7.3.5 Conditions de rejet des petits lots (≤500 lampes)

Le rejet est établi si un critère de rejet du Tableau 5 est atteint, quelle que soit la quantité contrôlée. Un lot doit être rejeté aussitôt que le critère de rejet d'un contrôle particulier est atteint.

7.3 Assessment of batches

7.3.1 Sampling for batch testing

The lamps for testing shall be selected in accordance with a mutually agreed method so as to ensure proper representation. Selection shall be randomly made as nearly as possible from one-third of the total number of containers in the batch, with a minimum of 10 containers. For small batches of special lamp types, the lamps for testing shall be randomly selected.

In order to cover the risk of accidental breakage, a certain number of lamps in addition to the test quantity shall be selected. These lamps shall only be substituted for lamps of the test quantities if necessary to make up the required quantities of lamps for the tests.

It is not necessary to replace an accidentally broken lamp if the results of the test are not affected by its replacement, provided the required quantity of lamps for the following test is available. If replaced, such a broken lamp shall be neglected in calculating results.

Lamps having broken bulbs when removed from the packaging after transit shall not be included in the test.

7.3.2 Number of lamps in batch sample

For batches of over 500 lamps there shall be at least 315 sample lamps (see Table 4).

For small batches of less than, or equal to, 500 lamps (normally consisting of special lamp types) the number of sample lamps shall be determined from the sample plan in Table 5.

7.3.3 Sequence of the tests

The testing shall be carried out in the order of the subclause numbers listed in Tables 4 or 5, up to and including 5.2.1.2/5.2.2.2. Subsequent tests may involve damage to the lamp and each test sample shall be taken separately from the original sample.

7.3.4 Rejection conditions for large batches (>500 lamps)

Rejection is established if any rejection number in Table 4, with due regard to Annex G, is reached irrespective of the quantity tested. A batch shall be rejected as soon as the rejection number for a particular test is reached.

7.3.5 Rejection conditions for small batches (≤500 lamps)

Rejection is established if any rejection number in Table 5 is reached irrespective of the quantity tested. A batch shall be rejected as soon as the rejection number for a particular test is reached.

**Tableau 4 – Taille d'échantillon et critère de rejet
(pour des lots >500 lampes)**

Paragraphe	Contrôle	Nombre de lampes contrôlées	Critère de rejet
4.2.1	Marquage – Lisibilité	125	8
4.2.1	Marquage – Durabilité	32	3
4.2.2	Marquage – Informations complémentaires	125	8
4.3.2.1a)	Construction et assemblage culot/ampoule (neuf) – Traction	80	2
4.3.2.2a)	Construction et assemblage culot/ampoule (neuf) – Torsion	80	2
4.3.1.1	Prescriptions dimensionnelles des culots	32	3
4.3.1.2	Ligne de fuite sur culot	Appliquer G.3	
4.3.1.3	Détrompeurs	80	2
4.4.1	Parties accidentellement sous tension	315	1
4.4.2	Résistance d'isolement	Appliquer G.1	
4.4.3	Rigidité diélectrique	Appliquer G.1	
5.1.1	Hauteur d'impulsion	Appliquer G.3	
5.2.1.1	Marquage (sans écran intégré)	125	8
5.2.1.2	Rayonnement UV (sans écran intégré)	Appliquer G.3	
5.2.2.1	Marquage (écran intégré)	125	8
5.2.2.2	Rayonnement UV (écran intégré)	Appliquer G.3	
4.3.2.1b)	Construction et assemblage culot/ampoule (après chauffage) – Traction	Appliquer G.2	
4.3.2.2b)	Construction et assemblage culot/ampoule (après chauffage) – Torsion	Appliquer G.2	
4.5.1.1	Essai à la chaleur	Appliquer G.3	
4.5.1.2	Essai à la bille	Appliquer G.3	
4.5.2.1	Essai au fil incandescent	Appliquer G.3	
5.2.2.3	Rétention	A l'étude	

**Table 4 – Batch sample size and rejection number
(for batches >500 lamps)**

Subclause	Test	Number of lamps tested	Rejection number
4.2.1	Marking – Legibility	125	8
4.2.1	Marking – Durability	32	3
4.2.2	Marking – Additional information	125	8
4.3.2.1a)	Construction and assembly of cap/bulb (unused) – Pull test	80	2
4.3.2.2a)	Construction and assembly of cap/bulb (unused) – Torque test	80	2
4.3.1.1	Dimensional requirements for caps	32	3
4.3.1.2	Cap creepage distance	Apply G.3	
4.3.1.3	Cap key configuration	80	2
4.4.1	Accidentally live parts	315	1
4.4.2	Insulation resistance	Apply G.1	
4.4.3	Electric strength	Apply G.1	
5.1.1	Pulse height	Apply G.3	
5.2.1.1	Marking (not self-shielded)	125	8
5.2.1.2	UV radiation (not self-shielded)	Apply G.3	
5.2.2.1	Marking (self-shielded)	125	8
5.2.2.2	UV radiation (self-shielded)	Apply G.3	
4.3.2.1b)	Construction and assembly of cap/bulb (after heating test) – Pull test	Apply G.2	
4.3.2.2b)	Construction and assembly of cap/bulb (after heating test) – Torque test	Apply G.2	
4.5.1.1	Heat test	Apply G.3	
4.5.1.2	Ball-pressure test	Apply G.3	
4.5.2.1	Glow-wire test	Apply G.3	
5.2.2.3	Containment	Under consideration	

**Tableau 5 – Taille d'échantillon et critère de rejet
(pour des lots ≤500 lampes)**

Paragraphe	Contrôle	Nombre de lampes contrôlées	Critère de rejet
4.2.1	Marquage – Lisibilité	20	3
4.2.1	Marquage – Durabilité	2	1
4.2.2	Marquage – Informations complémentaires	20	3
4.3.2.1a)	Construction et assemblage culot/ampoule (neuf) – Traction	8	1
4.3.2.2a)	Construction et assemblage culot/ampoule (neuf) – Torsion	8	1
4.3.1.1	Prescriptions dimensionnelles des culots	2	1
4.3.1.2	Ligne de fuite sur culot	2	1
4.3.1.3	Détrompeurs	8	1
4.4.1	Parties accidentellement sous tension (Taille de lot <125)	100 %	1
	Parties accidentellement sous tension (Taille de lot de 125 à 500)	125	1
4.4.2	Résistance d'isolement	20	1
4.4.3	Rigidité diélectrique	20	1
5.1.1	Hauteur d'impulsion	2	1
5.2.1.1	Marquage (sans écran intégré)	20	3
5.2.1.2	Rayonnement UV (sans écran intégré)	2	1
5.2.2.1	Marquage (écran intégré)	20	3
5.2.2.2	Rayonnement UV (écran intégré)	2	1
4.3.2.1b)	Construction et assemblage culot/ampoule (après chauffage) – Traction	8	1
4.3.2.2b)	Construction et assemblage culot/ampoule (après chauffage) – Torsion	8	1
4.5.1.1	Essai à la chaleur	2	1
4.5.1.2	Essai à la pile	2	1
4.5.2.1	Essai au fil incandescent	2	1
5.2.2.3	Rétention	A l'étude	A l'étude
NOTE Basé sur le plan d'échantillonnage simple réduit (voir ISO 2859-1).			

**Table 5 – Batch sample size and rejection number
(for batches ≤500 lamps)**

Subclause	Test	Number of lamps tested	Rejection number
4.2.1	Marking – Legibility	20	3
4.2.1	Marking – Durability	2	1
4.2.2	Marking – Additional information	20	3
4.3.2.1a)	Construction and assembly of cap/bulb (unused) – Pull test	8	1
4.3.2.2a)	Construction and assembly of cap/bulb (unused) – Torque test	8	1
4.3.1.1	Dimensional requirements for caps	2	1
4.3.1.2	Cap creepage distance	2	1
4.3.1.3	Cap key configuration	8	1
4.4.1	Accidentally live parts (Batch size <125)	100 %	1
	Accidentally live parts (Batch size 125 to 500)	125	1
4.4.2	Insulation resistance	20	1
4.4.3	Electric strength	20	1
5.1.1	Pulse height	2	1
5.2.1.1	Marking (not self-shielded)	20	3
5.2.1.2	UV radiation (not self-shielded)	2	1
5.2.2.1	Marking (self-shielded)	20	3
5.2.2.2	UV radiation (self-shielded)	2	1
4.3.2.1b)	Construction and assembly of cap/bulb (after heating test) – Pull test	8	1
4.3.2.2b)	Construction and assembly of cap/bulb (after heating test) – Torque test	8	1
4.5.1.1	Heat test	2	1
4.5.1.2	Ball-pressure test	2	1
4.5.2.1	Glow-wire test	2	1
5.2.2.3	Containment	Under consideration	Under consideration
NOTE Based on single reduced sampling plan (see ISO 2859-1).			

Annexe A (normative)

Liste des culots et calibres

Tableau A.1 – Références des feuilles de normes CEI 60061

Type de culot	Feuille de normes de culot de la CEI 60061-1	Feuille de normes de calibre de la CEI 60061-3
B22d	7004-10	7006-4A, 4B, 10, 11
B22d-3	7004-10A	7006-19
BY22d	7004-17	7006-4A, 17A
E26	7004-21A	7006-27D, 27E, 29L
E26/50x39	A l'étude	7006-27D, 27E, 29L
E27	7004-21	7006-27B, 27C, 28A, 50, 51A
E27/51x39	7004-27	7006-27B, 27C, 28A, 50, 51
E39	7004-24A	7006-24A, 24B, 24C
E40	7004-24	7006-27, 28D, 52, 53
Fc2	7004-114	7006-114
G12	7004-63	7006-80
PG12	7004-64	7006-81
RX7s	7004-92A	A l'étude
NOTE 1 Il existe deux versions du culot E26 qui ne sont pas tout à fait compatibles, le culot E26/24, utilisé en Amérique du Nord, et le culot E26/25, utilisé au Japon. NOTE 2 La liste n'est pas exhaustive.		

Annex A (normative)

List of lamp caps and gauges

Table A.1 – Data sheet references of IEC 60061

Cap type	Cap data sheet number in IEC 60061-1	Gauge data sheet number in IEC 60061-3
B22d	7004-10	7006-4A, 4B, 10, 11
B22d-3	7004-10A	7006-19
BY22d	7004-17	7006-4A, 17A
E26	7004-21A	7006-27D, 27E, 29L
E26/50x39	Under consideration	7006-27D, 27E, 29L
E27	7004-21	7006-27B, 27C, 28A, 50, 51A
E27/51x39	7004-27	7006-27B, 27C, 28A, 50, 51
E39	7004-24A	7006-24A, 24B, 24C
E40	7004-24	7006-27, 28D, 52, 53
Fc2	7004-114	7006-114
G12	7004-63	7006-80
PG12	7004-64	7006-81
RX7s	7004-92A	Under consideration
NOTE 1 There are two variations of E26 caps which are not fully compatible, i.e. E26/24 caps used in North America and E26/25 caps used in Japan.		
NOTE 2 The list is not exhaustive.		

Annexe B (normative)

Données pour les essais de traction et de torsion

Tableau B.1 – Données pour l'essai de traction

Type de culot	Lampes neuves	Lampes après 2 000 h de chauffage	
	Force de traction N	Température °C	Force de traction N
G12	120*	280*	90*
PG12	160*	210*	120*
* A l'étude.			

Tableau B.2 – Données pour l'essai de torsion

Type de culot	Lampes neuves	Lampes après 2 000 h de chauffage	
	Couple de torsion Nm	Température °C	Couple de torsion Nm
B22d et B22d-3	3,0	210	A l'étude
BY22d	3,0	150	A l'étude
E26 et E26/50x39	3,0	165 J * **	2,5
E27 et E27/51x39	3,0	210	2,5
E39	5,0	230 J * **	A l'étude
E40	5,0	250 ***	A l'étude
* J = pratique japonaise. ** En Amérique du Nord, la température doit être identique à la température maximale du culot indiquée dans le code ANSI de désignation pour chaque type de lampe. *** Pour les lampes à vapeur de sodium à haute pression de 150 W et moins: 210 °C.			

Annex B (normative)

Pull and torsion test values

Table B.1 – Pull test values

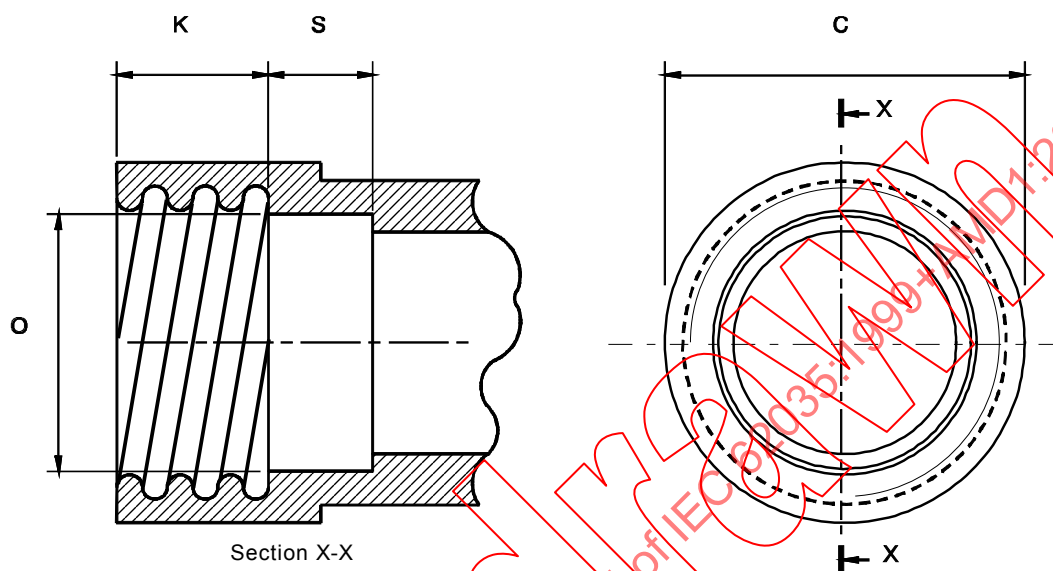
Cap type	Unused lamps	Lamps after 2 000 h heating	
	Pull value N	Temperature °C	Pull value N
G12	120*	280*	90*
PG12	160*	210*	120*
* Under consideration.			

Table B.2 – Torsion test values

Cap type	Unused lamps	Lamps after 2 000 h heating	
	Torque value Nm	Temperature °C	Torque value Nm
B22d and B22d-3	3,0	210	Under consideration
BY22d	3,0	150	Under consideration
E26 and E26/50x39	3,0	165 J * **	2,5
E27 and E27/51x39	3,0	210	2,5
E39	5,0	230 J * **	Under consideration
E40	5,0	250 ***	Under consideration
* J = Japanese practice. ** In North America, the temperature shall be identical to the maximum cap temperature given in the ANSI lamp designation code for each lamp type. *** For high-pressure sodium vapour lamps, 150 W and lower: 210 °C.			

Annexe C (normative)

Douilles pour l'essai de torsion



Le filetage doit être conforme au filetage de la douille selon la CEI 60061-2

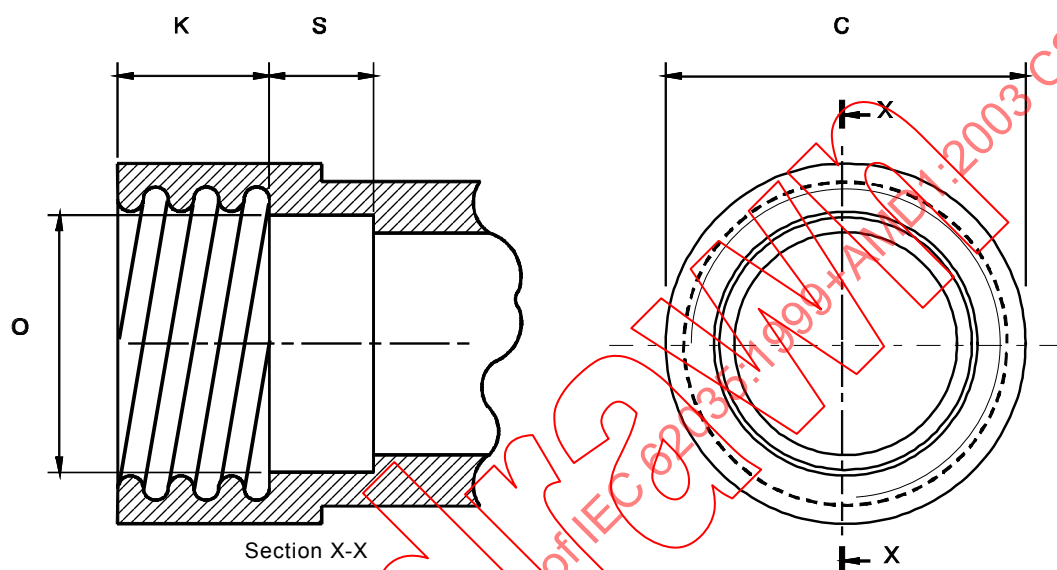
IEC 1477/99

Dimension	E26 mm	E27 mm	E39 mm	E40 mm	Tolérance mm
C	32,0	32,0	47,0	47,0	Min.
K	11,0	13,5	19,0	19,0	+0/-0,3
O	23,0	23,0	34,0	34,0	±0,1
S	12,0	12,0	13,0	13,0	Min.

Figure C.1 – Douille pour l'essai de torsion sur lampes à culot à vis Edison

Annex C (normative)

Torsion test holders

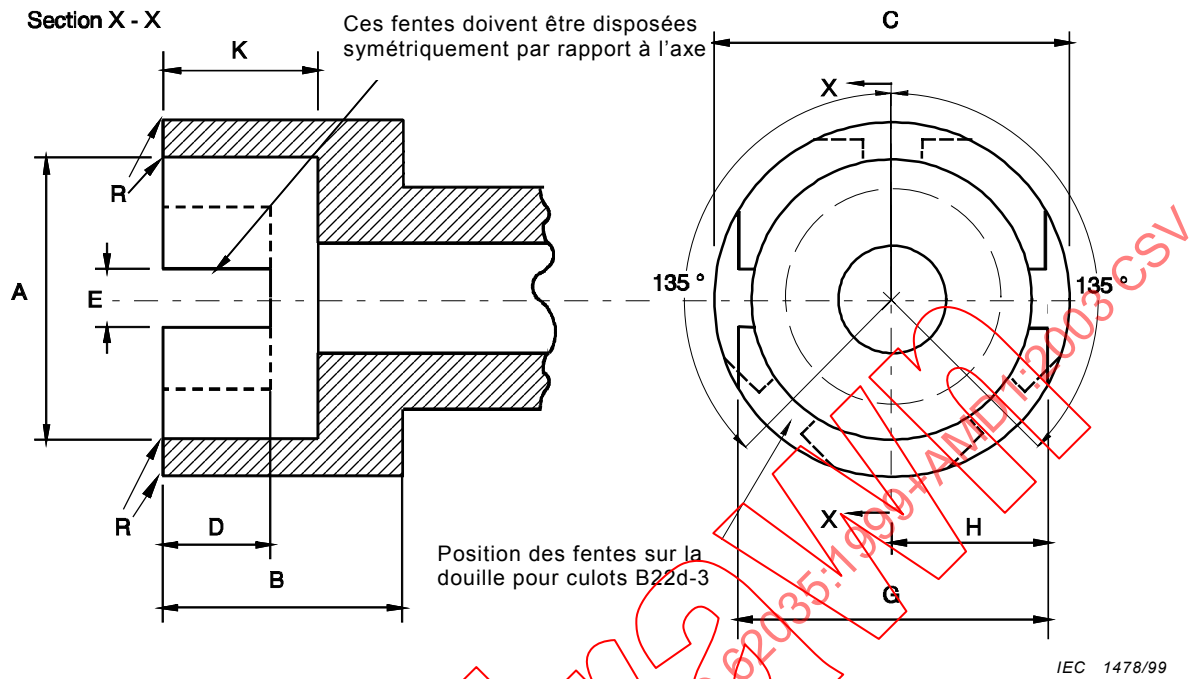


Threads to be in accordance with holder
threads of IEC 60061-2

IEC 1477/99

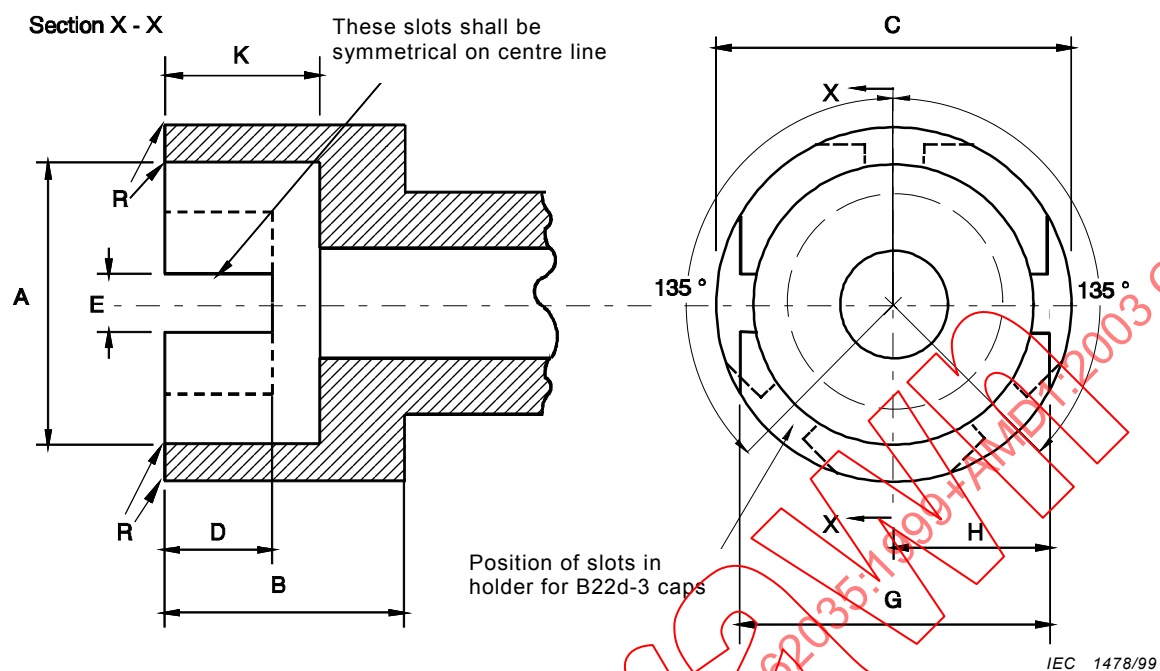
Dimension	E26 mm	E27 mm	E39 mm	E40 mm	Tolerance mm
C	32,0	32,0	47,0	47,0	Min.
K	11,0	13,5	19,0	19,0	+0/−0,3
O	23,0	23,0	34,0	34,0	±0,1
S	12,0	12,0	13,0	13,0	Min.

Figure C.1 – Holder for torsion test on lamps with Edison screw caps



Dimension	B22d et BY22d mm	Tolérance mm
A	22,27	+0,03
B	19,0	Min.
C	28,0	Min.
D	9,5	Min.
E	3,0	+0,17
G	24,6	±0,3
H	12,15	Min.
K	12,7	±0,3
R	1,5	Environ

Figure C.2 – Douille pour l'essai de torsion sur lampes à culot à baïonnette



Dimension	B22d and BY22d mm	Tolerance mm
A	22,27	+0,03
B	19,0	Min.
C	28,0	Min.
D	9,5	Min.
E	3,0	+0,17
G	24,6	±0,3
H	12,15	Min.
K	12,7	±0,3
R	1,5	Approximate

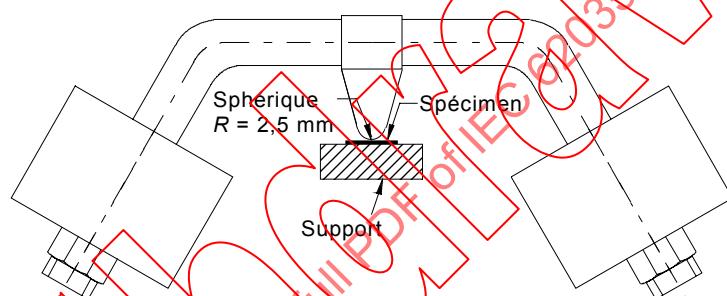
Figure C.2 – Holder for torsion test on lamps with bayonet caps

Annexe D (normative)

Renseignements pour les essais thermiques

Tableau D.1 – Températures

Type de culot	Température °C
BY22d	150*
G12	280*
PG12	210*
* A l'étude	



IEC 1479/99

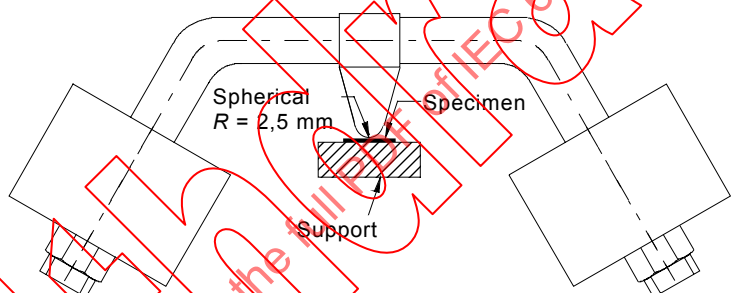
Figure D.1 – Appareil d'essai à la bille

Annex D (normative)

Information for thermal tests

Table D.1 – Temperatures

Cap type	Temperature °C
BY22d	150*
G12	280*
PG12	210*
* Under consideration	



IEC 1479/99

Figure D.1 – Ball-pressure test apparatus

Annexe E (normative)

Mesurage de la hauteur d'impulsion pour les lampes à dispositif d'amorçage interne

E.1 Introduction

Les lampes à vapeur de sodium à haute pression à dispositif d'amorçage interne du type à lueur ou du type thermique génèrent des impulsions de tension durant l'amorçage. La présente annexe décrit la méthode permettant de mesurer la hauteur de ces impulsions. Comme l'amplitude des impulsions générées par un dispositif d'amorçage interne dépend du ballast utilisé, les caractéristiques de ce dernier doivent être spécifiées.

E.2 Circuit d'essai

Les impulsions doivent être mesurées au moyen du circuit de la figure E.1 ci-dessous.

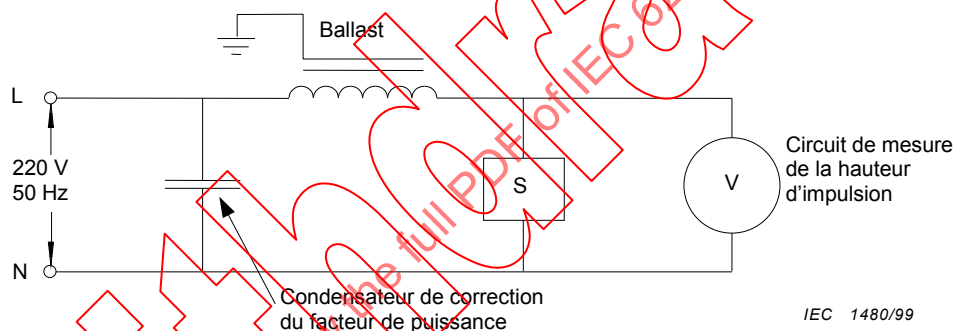


Figure E.1 – Circuit d'essai

Dans ce circuit,

- pour les lampes à interrupteur interne à lueur, S est un dispositif d'amorçage du type utilisé dans la lampe (voir la note de E.3.1);
- pour les lampes à interrupteur interne thermique, S est la lampe elle-même;
- le ballast doit avoir les caractéristiques décrites en E.2.1;
- le condensateur de correction du facteur de puissance doit avoir la valeur donnée en E.2.2;
- le circuit de mesure de la hauteur d'impulsion doit être celui spécifié en E.2.3;
- la capacité du câble entre le ballast et la lampe ou le dispositif d'amorçage ne doit pas dépasser 20 pF.

Annex E (normative)

Measurement of pulse height for lamps with internal starting device

E.1 Introduction

High-pressure sodium vapour lamps with an internal starting device unit, being either a glow switch or a thermal switch, generate voltage pulses during ignition. This annex describes the method for measuring the height of these pulses. Since the magnitude of the pulses generated by an internal starting device unit is dependent upon the ballast employed, its characteristics shall be specified.

E.2 Test circuit

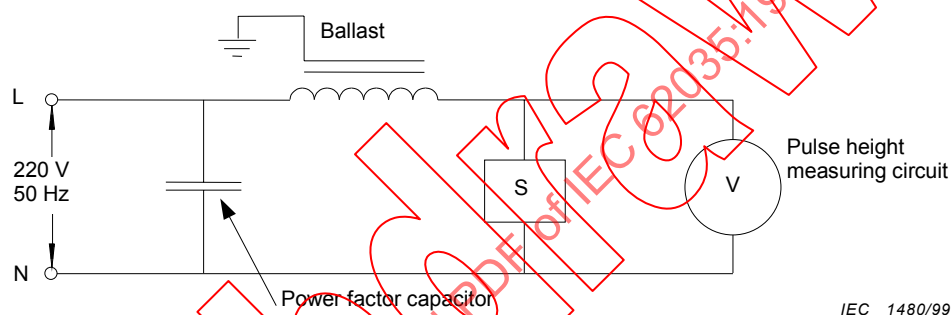


Figure E.1 – Test circuit

Voltage pulses shall be measured using the circuit in figure E.1.

In this circuit

- for lamps with internal glow switch, S is a starting device unit of the type used in the lamp (see note under E.3.1);
- for lamps with internal thermal switch, S is the lamp itself;
- the ballast shall have characteristics as described in E.2.1;
- the power factor capacitor shall have a value as given in E.2.2;
- the pulse height measuring circuit shall be as specified in E.2.3;
- the cable capacitance between the ballast and lamp or starting device shall not exceed 20 pF.

E.2.1 Caractéristiques du ballast

Le mesurage de la hauteur d'impulsion doit être effectué en utilisant un ballast conforme aux prescriptions de la CEI 60923 et présentant les caractéristiques de résonance figurant au tableau E.1.

Les caractéristiques de résonance sont déterminées en appliquant une tension de l'ordre de 20 V aux bornes du ballast et en mesurant le courant correspondant à diverses fréquences. Durant ces mesurages, tout dispositif de mise à la terre du ballast doit être connecté à la borne appelée phase. Les caractéristiques de résonance du ballast peuvent être ajustées au moyen de condensateurs appropriés.

Tableau E.1 – Caractéristiques de résonance du ballast d'essai

Lampe	50 W HV	70 W HV	150 W	250 W	400 W
Fréquence de résonance (kHz) $\pm 10 \%$	A l'étude	18	30	40	35
Impédance à la fréquence de résonance (k Ω) $\pm 10 \%$	A l'étude	120	40	30	20
NOTE Ces caractéristiques de résonance sont représentatives des ballasts inductifs 230 V disponibles dans le commerce et conduisant aux hauteurs d'impulsion les plus élevées.					

E.2.2 Condensateur de correction du facteur de puissance

Le condensateur de correction du facteur de puissance à utiliser doit avoir la valeur donnée au tableau E.2.

Tableau E.2 – Valeurs du condensateur de correction du facteur de puissance

Lampe	50 W HV	70 W HV	150 W	250 W	400 W
Capacité (μ F) $\pm 10 \%$	A l'étude	10	20	30	40

E.2.3 Circuit de mesure de la hauteur d'impulsion

- Pour les lampes à interrupteur interne à lueur, le circuit de mesure est celui décrit dans la CEI 60155.
- Pour les lampes à interrupteur interne thermique, le circuit de mesure est celui décrit dans la CEI 60926.

NOTE On sait que les circuits ci-dessus ne détectent pas de façon précise les impulsions de haute tension très étroites. L'expérience a montré que de telles impulsions n'entraînent pas de problèmes en pratique.